

**Cahiers**  
**Ferdinand de Saussure**

publiés par la  
Société Genevoise de  
Linguistique

**6**

---

1946-1947

Librairie Droz  
11, rue Massot  
**GENÈVE**

1967

# **Cahiers**

## **Ferdinand de Saussure**

publiés par la  
Société Genevoise de  
Linguistique

**6**

---

1946-1947

Librairie Droz  
11, rue Massot  
**GENÈVE**  

---

1967

# I. SOCIÉTÉ GENEVOISE DE LINGUISTIQUE

## SEANCES

(de novembre 1945 à juin 1947)

34. Willy Borgeaud, *Observations sur le système verbal du vieil irlandais* (5 février 1946).
  35. José M. Arago, *Le Parfait périphrastique en Catalan ; ses formes, ses valeurs* (9 mars 1946).
  36. Eugène Wiblé, *Etude de quelques néologismes de la vie moderne* (4 mai 1946).
  37. Aldo Dami, *La controverse de la continuité daco-roumaine. Aspects linguistiques de la question* (25 mai 1946).
  38. Guy de Poerck (Gand), *Les catégories psycho-grammaticales du verbe français* (13 juillet 1946).
  39. Daniel Jones (Londres), *Chronèmes et Tonèmes* (28 septembre 1946).
  40. Robert Godel, *Accent et Intonation : Remarques sur les faits arméniens* (2 novembre 1946).
  41. Constantin Regamey (Lausanne), *Quelques particularités syntaxiques du tibétain classique* (7 décembre 1946).
  42. J. M. Arago, *Le Parfait périphrastique en Catalan : complément à l'exposé du 9 mars 1946* (18 janvier 1947).
  43. Robert Godel, *Les déterminatifs (actualisateurs du substantif)* (1er mars 1947).
  44. Edmond Sollberger, *A propos d'un dictionnaire étymologique du sumérien* (19 avril 1947).
  45. Gorô Mayeda, *Les anciens Israélites et le langage* (17 mai 1947).
  46. Bernard Lang, *Le verbe suisse-allemand* (21 juin 1947).
-

**COMITE**

(1947)

†Charles BALLY, *président d'honneur*  
 Robert GODEL, *président*  
 Serge KARCEVSKY, *vice-président*  
 Léopold GAUTIER, *trésorier*  
 Alfred JUVET, *secrétaire*  
 Marie-Jeanne MERCIER  
 Edmond SOLLBERGER

---

**NOUVEAUX MEMBRES**

(élus de mars 1946 à juillet 1947)

C. C. Berg, *Leyde*  
 Henri P. Blok, *Oesgsteest (Pays-Bas)*  
 Arie-Cornelis Boumann, *Leyde*  
 Paul Demiéville, *Paris*  
 Jan Gonda, *Utrecht*  
 Siegfried Heinimann, *Berne*  
 Wytze Hellinga, *Amsterdam*  
 Alexandre Isacenko, *Bratislava*  
 Adolphe Kuenzi, *Bienne*  
 Bernard Lang, *Genève*  
 Stefan P. Luca, *Genève*  
 André Martinet, *Paris*  
 Christine Mohrmann, *Nimègue*  
 Louis Mourin, *Bruxelles*  
 Antonino Pagliaro, *Rome*  
 Jan Lodewyk Pierson, *Laren (Pays-Bas)*  
 Louis Remacle, *Liège*  
 Séminaire de linguistique générale  
 et indo-européenne, *Gand*  
 Cornelis F. P. Stutterheim, *Rotterdam*  
 J. A. F. Wils, *Nimègue*

---

## II. ARTICLES

### Morphologie et syntaxe

---

#### I

Personne ne niera que la morphologie joue un rôle important dans la langue. Mais on a peut-être le droit de se demander si l'on n'exagère pas souvent encore l'importance de ce rôle, au détriment d'autres éléments. Depuis longtemps je suis convaincu que c'est, en effet, le cas et que, à y bien regarder, la linguistique actuelle représente, jusqu'à un certain point — à côté de la lutte bien connue pour les droits de la synchronie — une lutte contre ce que j'ai appelé ailleurs *la tyrannie de la forme*. Si je le vois bien, c'est la lexicologie qui a fait le plus de progrès dans cette direction ; là, on commence à réussir vraiment à chasser l'élément purement formel de la position trop dominante qu'il y occupait encore il y a cinquante ans. Depuis quelque temps — grâce, surtout, aux travaux de l'école de Prague — on constate la même chose pour la phonétique et pour la phonologie. Même sur le terrain de la syntaxe, il me semble y avoir progrès à ce point de vue ; mais là, les positions prises ne sont pas toujours occupées par la linguistique même, mais par d'autres disciplines, à savoir par la logique et par la stylistique. Tout cela semble nous donner le droit de nous demander si la morphologie mérite vraiment la place prépondérante qu'on lui donne encore souvent en linguistique.

Il est évident qu'une langue est plus « riche » à mesure qu'elle dispose d'un plus grand nombre de moyens pour rendre les pensées et les nuances de sentiment de ceux qui la parlent. Mais est-ce que cela signifie qu'une langue est plus « riche » à

mesure qu'elle dispose de plus d'éléments *morphologiques* spéciaux ? Je crois avoir remarqué qu'on considère souvent ces deux formes de richesse comme identiques. Il est intéressant de constater que, à mesure que la civilisation a progressé, et que par suite les langues modernes ont évolué jusqu'à devenir des instruments au moyen desquels littérateurs aussi bien que penseurs sont en état de rendre d'une façon de plus en plus parfaite leurs sentiments les plus délicats aussi bien que leurs pensées les plus profondes et leurs raisonnements les plus compliqués — il est intéressant, dis-je, de constater que tout cela n'a augmenté en aucune façon la richesse morphologique de ces langues. Bien au contraire : personne ne niera qu'aujourd'hui il y a beaucoup moins d'éléments morphologiques spéciaux dans nos langues qu'autrefois pour exprimer les pensées et les sentiments de ceux qui parlent, malgré le fait que ces pensées et ces sentiments sont aujourd'hui bien plus compliqués et bien plus raffinés qu'autrefois.

Rappelons-nous ici quelques faits très simples et généralement connus. Dans l'évolution lente du latin vulgaire devenant le français, bien des formes n'ont pas réussi à survivre. La langue n'a plus de signe spécial pour le duel : *duo* devient *dui*. Le neutre disparaît : *vinum* devient *vinus*, un mot comme *folium* est remplacé par *folia* : cet ancien pluriel est devenu un mot de la première déclinaison. La langue n'a plus de forme spéciale pour la nuance démonstrative que représente en latin le pronom *iste*. Dans les paradigmes du pronom relatif, la distinction entre le masculin et le féminin disparaît, de même que celle entre le singulier et le pluriel. Le gérundivum disparaît. Le système casuel du latin continue sa décadence en se réduisant à deux préfixes casuels : les prépositions *à* et *de*. Les deux supins disparaissent, remplacés par des constructions analytiques. Et ainsi de suite. Aussi grand, sinon plus grand encore, est le nombre des signes morphologiques qui, sans disparaître, changent pourtant de forme : *amari* devient *être aimé*<sup>1</sup>; *amarem* est remplacé par *amavissem*, que *j'aimasse*. *Amaturus eram*

<sup>1</sup> Autrefois on prétendait tranquillement que l'infinitif passif avait «disparu», dans ce sens que le français n'aurait pas d'infinitif passif. Voilà la vraie morphologomanie !

devient *amare habebam*, *j'aimerais*. Le pluriel de l'impératif (*amate*) est remplacé par le pluriel de l'indicatif présent (*amatis*), le gerundium par l'infinitif prépositionnel. Et ainsi de suite. Comme par compensation, la langue crée aussi quelques formes nouvelles : l'article, par exemple, est une création du français ; le latin l'ignorait. Le français a trois temps du passé, tandis que le latin n'en avait que deux. Le gérondif est une création française ; ce qui, en latin, était un gerundium, est devenu en français une forme participiale adverbiale, ayant une fonction spéciale. Et ainsi de suite. Rappelons encore le fait, décrit par Meillet, que les conjonctions latines telles que *ut*, *cum*, *tamen*, *nam*, etc., ont été presque toutes remplacées par d'autres formes.

Il est intéressant d'examiner d'un peu plus près, à ce point de vue, le sort de quelques impératifs. En néerlandais, l'impératif pluriel a disparu du langage parlé ; ainsi, un instituteur devant sa classe ne s'en servira jamais : il dira : « Ga zitten, jongens ». En latin vulgaire, le pluriel avait disparu aussi : *cantate* y avait été remplacé par *cantatis* (« Vous chantez ! », au lieu de : « Chantez ! »), forme qui est à l'origine de l'impératif français. Plus tard, l'impératif a retrouvé son pluriel en France, puisque chantez est devenu un impératif. Le français a même innové ici, en créant une première personne du pluriel de l'impératif (*chantons*), forme qui a été autrefois un subjonctif. Il est clair que l'impératif, en général, n'a pas toujours et partout besoin de plus d'une forme, comme le prouvent aussi les deux faits suivants : dans le langage des marins français, on rencontre — par exemple dans Loti — des phrases comme celles-ci :

« *Couche-toi de travers, les enfants, pour qu'on puisse passer !* »

« *Eh bien, bande de fainéants, descends la moitié !* »<sup>2</sup> ;

par contre, on a généralisé, en français, dans une large mesure la forme du pluriel (*chantez*), dans ce sens qu'on s'en sert même, comme forme de politesse, en s'adressant à une seule personne.

<sup>2</sup> On dit même, dans ces milieux, au présent de l'indicatif : « As-tu entendu, les tribordais ? » ; « Combien es-tu là-haut ? ».

Prenons encore quelques pronoms démonstratifs.

En néerlandais, le langage écrit tend à généraliser *deze* (= *hic*) toutes les fois qu'il est inutile d'insister sur la nuance de localisation, tandis que, au contraire, dans le langage parlé, c'est *die* (= *ille*) qui tend à se généraliser dans les mêmes conditions<sup>3</sup>. De même, en français moderne on remarque une tendance à diminuer l'emploi des formes composées avec *-ci*, au profit des formes avec *-là* : Bloch et Georquin, dans leur *Grammaire française* (qui date de 1937), disent expressément<sup>4</sup> que des formes avec *-là* désignent souvent des êtres ou des objets rapprochés.

Signalons encore le fait que, en néerlandais, le nombre des mots à deux genres augmente sensiblement (*de* et *het* *schilde-rij* ; *de* et *het* *rooster*, etc.) fait purement morphologique, qu'on retrouve en français, dans ce sens que là, dans les dialectes, pour des raisons évidentes, beaucoup de mots qui commencent par une voyelle ont un autre genre grammatical que dans le français cultivé : Tappolet<sup>5</sup> en donne de longues listes : 70 mots commençant par *a*, 47 commençant par *e*, etc., listes qui sont loin d'être complètes et contiennent beaucoup de mots de tous les jours<sup>6</sup>.

Enfin, dès le moyen-âge, le picard ignore l'existence d'un article défini féminin *la*, comme c'est aussi le cas, aujourd'hui, dans le nord de l'Afrique, où l'on dit : *tout l'ville*, et même : *un jeune femme*. Dans ce dernier cas, on peut admettre l'influence de l'arabe, mais constater une influence étrangère est insuffisant pour expliquer le succès de cette influence : il faut bien que le français du nord de l'Afrique ait senti peu lui-même

<sup>3</sup> Ce fait se remarque notamment aux examens de maturité des lycées, dans les traductions écrites ou orales et dans les compositions en néerlandais.

<sup>4</sup> *Op. cit.*, § 153.

<sup>5</sup> Cf. Tappolet, *Genusschwachheit und ihre Folge im Französischen*, *Vox Romanica*, I, p. 32, suiv.

<sup>6</sup> Ainsi : affiche, acte, affaire, abîme, alarme, alcool, anneau, asperge, arc-en-ciel ; encre, endroit, enfer, escalier ; image, insecte ; odeur, omnibus, ongle ; usage, uniforme, etc.

le besoin d'avoir un article spécial pour le féminin ; sinon, l'arabe n'aurait pu exercer ici aucune influence.

Qu'est-ce que tout cela prouve ?

D'abord : que, en général, une langue civilisée a peu besoin de signes morphologiques spéciaux pour exprimer toutes sortes de nuances, moins, en tout cas, que des langues de peuples beaucoup moins cultivés.

Ensuite : que, dans beaucoup de cas, nos langues ont, sans beaucoup de difficultés ou d'hésitations, changé la forme de leurs morphèmes, même là où elles ont pourtant tenu à garder une forme spéciale pour l'expression d'une nuance spéciale.

Enfin : il résulte de tout cela qu'il faut sans doute donner une place plus modeste qu'on ne le fait encore souvent à l'élément forme — morphologique aussi bien que phonétique — dans la linguistique, notamment dans l'étude de la syntaxe.

## II

Comme je l'ai déjà rappelé, les questions de forme ne jouent plus, sur le terrain de la lexicologie, le rôle prépondérant qu'elles y jouaient encore il y a cinquante ans dans les travaux même des plus grands lexicologues. A côté des progrès qu'a faits, depuis cette époque, la sémantique, c'est la géographie linguistique qui y a contribué le plus, en remplaçant une méthode qui isolait trop les mots, par une autre, qui fait valoir beaucoup mieux le point de vue synchronique, non-isolant. Je ne crois pas qu'aujourd'hui on dériverait encore, avec Antoine Thomas, le mot *deloir*, qui signifie « Décembre », et qui n'appartient ni au français le plus ancien, ni au français officiel, du mot latin *delirus*, lat. vulg. *delelus*, qui veut dire « fou », uniquement parce que cette étymologie, au point de vue de la forme, est irréprochable, et « doit » donc être considérée comme « une vérité absolue », malgré le fait que rien ne fait comprendre comment l'idée de « fou » aurait pu se développer dans cette direction inattendue, et malgré cet autre fait que le mot *deloir* ne se rencontre dans aucun texte antérieur au treizième siècle.

«Cela ne m'émeut pas», dit Thomas. «J'ai pour principe, quand il y a conflit entre la phonétique et la sémantique, de donner toujours tort à cette dernière...» Et ailleurs : «La vraie méthode de la science étymologique est très simple, très terre à terre : elle consiste à suivre les yeux fermés le fil de la phonétique historique».

Personne ne parlerait plus ainsi aujourd'hui.

Pour ce qui concerne la phonétique et la phonologie, là aussi on se rend compte de plus en plus du fait qu'une identité de forme cache souvent une variété de sons bien plus grande que celle qu'y reconnaissait la phonétique historique trop isolante : la phonologie (la méthode synchronique non-isolante) sait de plus en plus assigner à l'élément forme la vraie place qu'il doit occuper dans cette science.

Ce qui revient à dire que l'ancienne méthode simpliste, pour laquelle un *e* était un *e* et un *l* un *l*, se trouve remplacée par une méthode qui, avant de les étudier historiquement, étudie les différents sons *dans la chaîne parlée*<sup>7</sup>. Elle enregistre ainsi toutes les nuances que montre un son, lorsqu'on l'étudie dans son rapport avec les sons qui l'environnent et qui en déterminent, en partie, le vrai caractère et la vraie fonction. On donne ainsi plus de place à ces *oppositions*, qui jouent un rôle si important dans la vie des sons aussi bien que dans celle de tout autre phénomène linguistique. Derrière *la forme* — qui n'est plus ainsi, jusqu'à un certain point, un obstacle à la découverte de la réalité linguistique —, on découvre alors la *vraie nature* du son — ce qui, à la longue, introduira plus de vérité aussi dans l'historique des sons.

Qu'en est-il de la syntaxe ?

Là, me semble-t-il, l'élément forme n'occupe pas encore la place plus modeste qu'il devrait y occuper ; la «tyrannie de la forme» y sévit encore ; l'élément forme règne encore souvent en maître là où il devrait plutôt être un humble serviteur. Je voudrais examiner ici quelques-uns de ces cas d'usurpation.

On comprend facilement pourquoi, en fait de syntaxe, les

<sup>7</sup> C'est-à-dire : dans la «parole», et c'est dans la «parole» que les sons évoluent !

comparatistes, c'est-à-dire ces linguistes qui comparent entre elles un grand nombre de langues, dont plusieurs sont peut-être encore assez primitives, pensent, en général, ce qu'on pourrait appeler « morphologiquement ». Il leur est, en effet, impossible de pénétrer, pour ainsi dire, dans ces langues jusqu'à la syntaxe, autrement que d'une façon superficielle, puisque la syntaxe d'une langue représente un système nécessairement assez compliqué, dont des parties importantes restent cachées sous les formes. Les comparatistes ne se rendent pas toujours compte de la difficulté, pour ne pas dire l'impossibilité, pour eux, de comprendre réellement la syntaxe des langues qu'ils comparent entre elles ; on n'a qu'à lire un certain nombre d'études et de comptes-rendus de Meillet pour avoir l'impression que c'est même plus d'une fois le cas pour les plus grands parmi eux, et en voici un exemple.

Pourquoi, se demande Meillet, dans un des chapitres de son ouvrage magistral : *Linguistique historique et linguistique générale*, le passé défini a-t-il disparu de la langue française parlée ?<sup>8</sup>. Il constate que non seulement en français, mais dans d'autres langues indo-européennes aussi, une forme composée — en français : le passé indéfini — a remplacé ce que Meillet appelle le prétérit, c'est-à-dire : le passé défini, ou passé simple. Il explique ce phénomène par l'action d'une tendance, qu'il appelle lui-même une tendance « morphologique » : une langue comme le français se débarrasse peu à peu de toutes sortes d'éléments formels considérés comme superflus. Et puisque d'après lui le passé défini et le passé indéfini ont fini par signifier à peu près la même chose : — « On arrive ainsi à ne plus faire de distinction de sens entre la forme simple et la forme composée » — le passé défini, à cause de la variété de ses formes, a fini par être victime de cette identité de sens et de cette tendance à faire disparaître des formes superflues. Meillet applique donc à la disparition du prétérit une loi morphologique, que Gilliéron avait déjà formulée ainsi autrefois : « Avec la disparition du passé défini commence pour les verbes une nouvelle ère, c'est un acheminement vers l'état du verbe où il n'y aura plus com-

<sup>8</sup> *Op. cit.*, p. 149-158.

me voiles que des auxiliaires faisant manœuvrer une coque qui porte l'idée»<sup>9</sup>. En d'autres termes : le verbe français est en train de suivre la même évolution que le verbe anglais a déjà poussée bien plus loin ; il s'est débarrassé, dans le cas qui nous occupe ici, des formes compliquées si nombreuses du passé défini de verbes comme *faire, savoir, conquérir, etc., etc.*, — qui sont si différentes, en outre, les unes des autres —, aussi bien que du paradigme trop différencié : *je chantai, tu chantas, il chanta, nous chantâmes, vous chantâtes, ils chantèrent* — pour sacrifier tout cela à un paradigme sensiblement plus simple, qui comprend tous les verbes : *J'ai chanté, fait, su, conquis, etc., etc.* Meillet appelle ce mouvement : « le passage du mot-forme variable au mot fixé une fois pour toujours ».

Meillet — et d'autres<sup>10</sup> — ont sans doute raison lorsqu'ils admettent l'influence de cette loi morphologique indo-européenne sur le sort du passé défini français. Mais cette action a pourtant dû être bien plus modeste, dans la disparition de ce temps, que ne le croient ces savants. Car, d'abord : si le français avait continué à sentir le besoin d'avoir trois temps du passé, au lieu de se contenter du passé indéfini et de l'imparfait, la langue aurait sans le moindre doute réussi à réduire sensiblement le nombre des formes qui constituent les différents paradigmes du passé défini. Le français aurait, dans une large mesure, normalisé ces paradigmes, ce qu'on peut même prouver. En effet, il y a des contrées où les verbes en *-er* avaient déjà abandonné leur paradigme spécial du passé défini (*je chantai, etc.*) pour le remplacer par le paradigme beaucoup plus simple du type en *-is* : *je chantis, tu chantis, etc.* Voilà un sérieux essai de normalisation. Il y en a d'autres. Très fréquentes sont des formes comme *je résolvis*, dans la prose de gens peu cultivés ; M. Brunot nous a même révélé que les fautes de ce genre se rencontrent fréquemment dans les examens d'instituteur en France, et il l'a prouvé par un grand nombre d'exemples. Mais le fran-

<sup>9</sup> Gilliéron, *La faillite de l'étymologie phonétique*, p. 102 ; cf. Meillet, *op. cit.*, p. 156. La formule de Gilliéron est bien plus prudente que celle de Meillet.

<sup>10</sup> Ainsi L. Foulet : *La disparition du prétérit*, dans *Romania*, XLVI (1920), p. 271-313.

çais n'a pas voulu «sauver» le passé défini dans le langage parlé; il n'a plus senti le *besoin* d'avoir un troisième temps du passé, à côté d'un temps «subjectif» (le passé indéfini) et d'un temps «objectif» (l'imparfait)<sup>11</sup>. L'anglais, le néerlandais, le suisse alémanique, l'allemand se contentent également de ces deux temps-là, qui sont, en effet, bien plus nécessaires, dans la vie moderne de tous les jours, que ce temps «historique» du passé. A quoi s'ajoute encore le fait que la nuance que représente le passé défini peut facilement s'exprimer par d'autres moyens linguistiques, tels que, par exemple, des adverbes : *tout à coup*, *à ce moment même*, etc., ou par le présent historique. En un mot : des langues modernes comme le français, le néerlandais, l'anglais, l'allemand *n'ont plus besoin* d'un passé défini dans le langage de tous les jours. Et il ne me semble pas douteux que Meillet attribue à l'action d'une loi morphologique un phénomène, la disparition du passé défini, qui doit avoir des causes bien plus profondes.

Mais il y a encore autre chose à souligner ici. Meillet déclare catégoriquement — et il base même là-dessus toute sa théorie morphologique — que le passé défini et le passé indéfini sont devenus «exactement synonymes», après quoi «la forme difficile a été éliminée, au profit de la forme commode». J'avoue ne pas comprendre comment un Français — et M. Foulet dit la même chose que M. Meillet<sup>12</sup> — peut dire : « On arrive ainsi à ne plus faire de distinction de sens entre la forme simple et la forme composée ». Comment se fait-il alors que rien n'est plus difficile pour un étranger que d'apprendre à manier correctement les trois temps du passé, bien plus difficile que, par exemple, d'apprendre à se servir correctement du subjonctif ? Passé défini = «énonciation objective dans le passé». Passé indéfini = «association subjective dans le passé»<sup>13</sup>. Con-

<sup>11</sup> Le passé surcomposé n'est guère qu'un passé indéfini renforcé. Ce temps vit aussi dans les dialectes de la Hollande méridionale

<sup>12</sup> M. Foulet parle de la «transformation du parfait en prétérit» (*op. cit.*, p. 274).

<sup>13</sup> Voir Buffin, *op. cit.*, chap. III. Voir, pour un résumé de ce chapitre, mon *Introduction à l'étude de la syntaxe du français*, p. 97, suiv.

sidérer deux nuances syntaxiques aussi différentes l'une de l'autre que ces deux-là comme « exactement synonymes », me semble être un exemple typique d'une méthode trop simpliste en fait de syntaxe.

En voici un second exemple, nous semble-t-il.

D'après M. Foulet, la disparition de *s* à la fin des mots en ancien français a été la cause d'une véritable révolution dans l'ordre des mots dans cette langue<sup>14</sup>. La présence d'un *s* au nominatif d'un mot comme *mur* (*li murs*), l'absence de cet *s* à l'accusatif (*le mur*), avaient rendu possible une certaine liberté dans l'ordre des mots, liberté qui, d'après M. Foulet, *devait* disparaître à partir de l'époque où cet *s* disparaissait du nominatif. Mais cette évolution dans la succession des mots ne se faisait que lentement : « il a fallu trois siècles à la langue pour se remettre de cette terrible secousse », de cette disparition, au treizième siècle, de *s* final. « Toute l'histoire de la langue pendant cette longue période est dominée par cet effort parfois pénible » pour faire triompher l'ordre sujet-verbe-régime. Mais si cette secousse a été si terrible, si cette lutte de la langue pour retrouver son équilibre a été si dure, pourquoi le français n'a-t-il pas eu le bon sens de garder cet *s* au nominatif, au lieu de le sacrifier à une évolution purement phonétique ? Est-il vraiment probable que la chute de *s* à la fin des mots ait été la véritable cause d'une lutte de trois siècles ?<sup>15</sup> N'aurait-il pas été plus simple de garder le paradigme *li murs*, *le mur*, etc., et n'est-il pas plus naturel d'admettre que l'évolution syntaxique en question est due à des causes plus profondes, de nature plutôt syntaxique, par exemple à la tendance vers un ordre plus fixe, plus analytique et plus logique des mots dans la phrase française ? Cette tendance vers la « séquence progressive », si bien mise en lumière par M. Bally, se manifeste sur bien d'autres points dans l'histoire de la langue française. Quoi qu'il en soit, il me semble clair qu'ici encore, on

<sup>14</sup> Voir : Romania, XLVII (1921), et LII (1926), et mon *Introduction*, p. 64, suiv.

<sup>15</sup> Sans compter le fait que *s* reste dans *mœurs*, *lys*, etc. Là, la langue a très bien su résister à cette loi phonétique.

attribue à une question de forme une influence sur la syntaxe que ce phénomène purement formel n'a pas pu avoir à ce degré-là. Le français n'a pas été aussi maladroit que M. Foulet a l'air de croire.

Et voici un troisième cas.

Rien ne caractérise peut-être mieux la différence entre ce que je voudrais appeler la linguistique « morphologico-phonétique » et la linguistique moderne « syntactico-phonologique », ou « fonctionnelle », que la tendance de la première à *isoler* les signes linguistiques — ce que la phonétique historique continue encore trop à faire —, et la tendance de la seconde à réagir contre cette méthode isolante. Il y a un rapport étroit entre cette réaction-là et celle qui consiste à appliquer trop de logique non-linguistique, trop de « raisonnements », à ces éléments autrefois par trop isolés. Un des plus grands représentants de cette méthode logico-isolante a été, sur le terrain de la syntaxe, le grand syntacticien suisse Adolf Tobler. Un des phénomènes les plus caractéristiques ici — et nous le retrouvons, en effet, dans l'œuvre de Tobler —, c'est la méconnaissance de l'existence de signes syntaxiques *vides*, ce qui représente de nouveau un cas d'abus de morphologie dans l'étude de la syntaxe.

Quels sont ces éléments vides ?

Dans : *C'est une belle fleur que la rose*, le mot *que* n'est ni pronom relatif, ni conjonction : sa seule fonction est celle de détruire, de combler un hiatus syntaxique. On peut dire : *C'est une belle fleur, la rose* ; la virgule indique ici l'hiatus syntaxique, qui disparaît dès qu'on se sert de *que*. Il y a un rapport étroit entre l'emploi de mots vides de ce type et le fait que le français est une langue « harmonieuse », contrairement à ce qu'on constate pour le néerlandais, l'anglais, l'allemand, l'italien<sup>16</sup>. On a le même *que* dans : *Qu'est-ce que c'est que cela ?*, et dans : *« Qu'est-ce que c'est que la patrie ? »*.

<sup>16</sup> L'italien n'est pas une langue « harmonieuse », mais une langue « mélodieuse ». Les langues germaniques et anglo-saxonnes ne sont ni l'un ni l'autre.

L'hiatus syntaxique n'est autre chose, dans tous ces cas, que la « pause prédicative ».

*De* est un autre mot « vide » du français moderne dans : « C'est une honte *de* mentir » ; « Grenouilles *de* sauter ». Et même : « *De* dire cela, je ne l'oserais jamais ». Ce *de* est, jusqu'à un certain point, comparable à *te* néerlandais, à *to* anglais. La faiblesse de *de* devant un infinitif régime du type cité devient évidente lorsqu'on se rend compte du fait que *de* alterne, ou a alterné ici, dans bien des cas, avec *à*, qui est alors vide au même degré. *Commencer*, *continuer*, d'autres verbes encore, se construisent avec *à* ou avec *de*. Le verbe *aimer* avait autrefois souvent *de* ; aujourd'hui ce verbe se construit avec *à* ou sans préposition, mais Lamartine écrit encore : « Pourquoi pour la justice ai-je aimé *de* souffrir ? ». Les verbes *préférer*, *nier*, *prétendre* ne se construisent même plus avec une préposition. On dit : « souhaiter *de* continuer ses études », à côté de : « souhaiter continuer ses études ». Enfin : le fait que le verbe *ordonner* se construit avec *de* prouve assez combien il est imprudent de donner à *à* « écrasé » et à *de* « écrasé » — comme j'ai nommé ailleurs ces prépositions devant l'infinitif régime — les nuances de « tendance à », de « cause », d'« origine », c'est-à-dire de leur donner une signification logique et précise<sup>17</sup>.

D'où vient cette erreur de méconnaître l'existence de mots vides dans une langue comme le français ?

Primo : il y a ici abus de la morphologie au détriment de la syntaxe ;

Secundo : on applique ici souvent une méthode trop exclusivement logique ;

Tertio : on méconnaît ici l'importance d'un fait que Meillet — quoique sous un autre rapport — a formulé ainsi : « Le sens initial des mots considérés est ce qui importe le moins [en fait de linguistique statique] ».

Quarto : le fait que le latin ignore les mots vides. Il y a

<sup>17</sup> Il importe de ne pas confondre ces prépositions avec les mêmes prépositions, nullement « écrasées », dans des cas comme ceux-ci : *la honte de mentir* (où il y a un génitif ; cf. *ars amandī*) ; *fier de faire quelque chose* ; *habile à faire quelque chose* ; *être fatigué d'avoir trop marché*, etc.

encore tant de romanistes qui ne veulent pas comprendre que des langues comme le français, le néerlandais, l'allemand, l'anglais se ressemblent beaucoup plus entre elles, au point de vue syntaxique, que le français ne ressemble au latin. Morphologiquement presque tout, dans le français, remonte au latin, mais syntaxiquement, *partout où il s'agit d'éléments non-arbitraires*, le français, depuis vingt siècles, a su marcher seul, en suivant des routes, qui, en bonne partie, nécessairement, ont été les mêmes que celles qu'ont suivies les autres langues de l'Europe occidentale. Ici encore, trop de préoccupations morphologiques ont beaucoup nui à l'étude scientifique de la syntaxe française.

Dans la plupart des manuels, même scientifiques, de syntaxe française, le chapitre sur les prépositions n'est autre chose, à y bien regarder, qu'un fragment de dictionnaire : chaque préposition y est traitée à part, comme un mot, et toutes y sont traitées sur un même plan. Une préposition est une préposition. C'est peut-être exact pour le latin. Mais pour le français, ce n'est pas exact : le français possède deux prépositions, *à* et *de* qui peuvent fonctionner comme des morphèmes exactement de la même façon qu'en latin les suffixes casuels. Ce sont des *prépositions casuelles*. Le latin ignore ce genre de prépositions, qui ne peuvent exister que dans des langues qui ont perdu leurs suffixes flexionnels, telles que le français et l'italien. La différence entre *domus Petri* et *la maison de Pierre* est purement morphologique. *A* et *de* continuent le système casuel du latin sous une autre forme, et si le système casuel du français est très décadent, il ne faut pas oublier que celui du latin l'était aussi, comparé à des systèmes plus anciens. « Etre décadent » et « avoir disparu » n'est pas la même chose. Un préfixe, et même une préposition, peut avoir la même fonction qu'un suffixe. Mais ici il ne sera pas inutile d'entrer dans un peu plus de détails.

Qu'on me permette de citer comme introduction une formule de Wundt : « Was ein Kasusbegriff bedeutet, das erfassen wir im allgemeinen am klarsten an der lebenden Sprache » (*Op. cit.*, p. 78).

Lorsque je commençai, en son temps, mes recherches sur la syntaxe de la préposition française (et italienne), j'étais loin de soupçonner que cette étude aboutirait à la description d'un

système casuel du français : je ne me suis rendu compte de l'existence d'un système pareil qu'après avoir compris que *à* et *de* sont des prépositions d'une nature spéciale, ce qui m'invitait à étudier de plus près les « cas » du latin, langue où personne ne songera à nier l'existence d'un système casuel. Et c'est ainsi que j'arrivai à la définition suivante de l'idée de « cas » : ce qui détermine le système casuel d'une langue, c'est le fait que, pour exprimer certains rapports syntaxiques, on se sert de signes qui sont absolument incapables de *préciser* ces nuances. Une préposition comme *pro* précise un rapport syntaxique, et il en est de même de *sans*, *avec*, *à partir de*, etc. Mais *à* ou *de* sont aussi peu précisants que les désinences latines *-i*, *-o*, etc. Rien ne nous permet donc de prétendre que ces deux prépositions diffèrent syntaxiquement de ces désinences. Nier cela, c'est se placer à un point de vue trop exclusivement morphologique, en négligeant trop l'élément syntaxique. En d'autres termes : on n'arrivera à définir d'une façon exacte l'idée de « cas » qu'à condition de se rendre compte qu'il s'agit de déterminer le vrai rapport qui existe, dans cette idée, entre l'élément morphologique et l'élément syntaxique. Le syntacticien qui tâche de répondre à cette question ne doit pas non plus oublier qu'on n'aura le droit de parler d'un système casuel que là où les morphèmes en question — préfixes, suffixes ou prépositions — n'ont aucun sens logique ou lexicologique précisant. *A* et *de* répondent à cette exigence ; *sans*, *sine*, *inter*, *à partir de*, etc. n'y répondent pas. Dès qu'on se sert de morphèmes précisants comme ces derniers, cela veut dire que, pour une raison quelconque, on renonce à se servir du système casuel de la langue qu'on manie. *Dans Paris* ne représente pas un cas ; *à Paris* en représente un, aussi bien dans *aller à Paris* que dans *dîner à Paris*. Mais quels sont les cas que représentent ces deux dernières expressions ?

Prenons de nouveau le latin comme point de départ ; là, les faits sont plus visibles qu'en français, et là, personne ne niera l'existence de « cas ». Que constatons-nous alors ? Est-ce que une construction comme *Romam condere* représente le même « cas » que *Romam ire* ? Morphologiquement : oui. Syntaxiquement : non. Dans les deux expressions nous avons affaire à un

accusatif morphologique. Dans *Romam condere*, cet accusatif morphologique représente en même temps un accusatif syntaxique. Mais dans *Romam ire*, l'accusatif morphologique représente un directif syntaxique<sup>18</sup>. On applique ce même critère lorsqu'on distingue le datif *securi* de l'instrumental *securi*. En effet, l'instrumental n'a pas plus un suffixe spécial en latin que le directif. Le datif morphologique *caelo* peut être syntaxiquement aussi bien un datif qu'un ablatif ou qu'un directif. L'«ablatif absolu» n'est un ablatif que morphologiquement, mais il est impossible de donner une définition de l'ablatif syntaxique qui comprendrait aussi bien cet ablatif-ci que le vrai ablatif syntaxique, qui représente une nuance de point de départ. En d'autres termes : l'ablatif absolu ne représente pas plus un ablatif syntaxique que le génitif absolu du grec ne représenterait un génitif syntaxique. Ailleurs je suis entré dans plus de détails sur tout cela ; ici mon seul but est de souligner le principe en question, me rangeant donc du côté de ceux qui osent appeler *securi* un instrumental dans *securi ferire*, alors que ces mêmes syntacticiens n'osent pas appeler un *directif* l'accusatif morphologique dans *Romam ire*, et ne voient pas que l'ablatif absolu n'est un ablatif que dans la morphologie. Une remarque encore. Il y a en latin quelques cas très décadents déjà, par exemple le locatif. Ce cas y existe pourtant encore, puisqu'on se sert encore quelquefois, pour exprimer ce rapport syntaxique, de suffixes casuels. Or, c'est ce qu'on fait aussi, en latin, pour l'instrumental, pour lequel on se sert alors de suffixes qui expriment aussi d'autres cas, et pour le directif, pour lequel on se sert aussi bien des suffixes de l'accusatif morphologique que de ceux du datif morphologique. Instrumental, directif, locatif sont donc encore représentés dans le système casuel du latin, tandis qu'on n'y rencontre plus, par exemple, l'*aequativus*, ou le comparativus, qui existent encore, semble-t-il, dans certaines langues du Caucase. Ces trois cas du latin sont également représentés encore en français : *de mon temps*, *être à Paris*, *de mes propres mains*. *à coups redoublés*, *aller à Paris*, etc.

---

<sup>18</sup> Qui peut ailleurs être représenté par un datif morphologique : *clamor it caelo*.

L'étude des prépositions du français moderne résout encore, à notre avis, un autre problème, dont M. Vendryes dit quelque part qu'il méritait d'être discuté, à savoir le problème du régime direct et du régime indirect.

Prenons la construction : *nuire à quelqu'un*. On parle ici généralement d'un régime indirect, pour la seule raison que le régime est précédé ici d'une préposition<sup>19</sup>. Donc : un critère purement morphologique. Je me suis laissé guider ici par M. van Ginneken, dans ses *Principes de linguistique psychologique*, livre que les romanistes, à mon avis, ont le tort de négliger beaucoup trop<sup>20</sup>. Et voici ce que dit M. v. G. : « Lorsqu'on compare entre elles les constructions : *Je dîne à Paris*, et : *Je vais à Paris*, la préposition *à* est aussi intimement liée avec le substantif *Paris* dans la première que dans la seconde de ces tournures, mais dans : *Je vais à Paris*, cette préposition est beaucoup plus étroitement unie au verbe (*aller*) que ce n'est le cas dans : *Je dîne à Paris*. » Eh bien, pour que l'élément syntaxique occupe la place qui lui convient dans le problème du régime direct ou indirect, il suffit d'appliquer le critère formulé par M. van Ginneken. Et alors, *aller à Paris* représentera un régime direct, aussi bien que *nuire à quelqu'un*, tandis que *dîner à Paris* représentera un régime indirect. En d'autres termes : il y a régime *direct* lorsque le rapport entre le verbe et la préposition est étroit ; il y a régime *indirect*, lorsque ce rapport n'est pas étroit. Il y aura régime direct dans : *las de quelque chose* ; *content de quelqu'un* ; *se contenter de quelque chose* ; *parier sur un cheval* ; *s'établir à Paris* (directif) ; *être établi à Paris* (locatif). Mais : lorsque *parier sur un cheval* veut dire : « *parier assis sur un cheval* », il y a régime indirect. *Se rendre à Paris* sera régime direct, lorsque l'expression est synonyme de : « *aller à Paris* », mais régime indirect, lorsqu'on veut dire que quelqu'un, qui se trouve à Paris, se rend (aux ennemis). J'ai appliqué ce système, élaboré jusque dans les moindres détails,

<sup>19</sup> Ainsi : Alf. Lombard, *Les membres de la proposition française. Essai d'un classement nouveau* (Moderne Sprak, tome XXIII ; Malmö, Röhrs Bocktryckeri, 1929). Je ne connais pas de publications plus récentes sur ce sujet, en dehors des manuels.

<sup>20</sup> Voir mon *Introduction*, p. 159-172.

à des textes pris au hasard<sup>21</sup> : il s'est montré parfaitement applicable — ce qui, au fond, est la seule façon de *prouver* quelque chose en fait de syntaxe synchronique. En outre, le principe appliqué ici, s'accorde, en général, avec les idées que M. Secheyhayé a développées au chapitre « Transitivity et Reaction » de son *Essai sur la construction logique de la phrase*.

En résumé : l'opinion d'après laquelle des constructions comme : *nuire à quelqu'un, parier sur un cheval, content de quelqu'un, las de cela, aller à Paris*, seraient des régimes indirects, parce qu'ils contiennent une préposition, doit être considérée comme un nouvel exemple d'abus de morphologie dans des questions de syntaxe.

Il est évident que la forme *en chantant* remonte morphologiquement à *in cantando*. Mais il ne me semble pas moins évident que *en chantant* représente un signe d'une tout autre nature que *in cantando* : ce qui, en latin, représentait une forme déclinée (de l'infinitif) précédée d'une préposition, est devenu, en français, une forme participiale adverbiale, sans aucun rapport avec l'infinitif, et qui a une fonction *spéciale*, correspondant à peu près à ce qui est représenté en néerlandais par un participe présent ; en outre, *en* n'y représente plus, en français moderne, une préposition, mais, malgré l'orthographe, un préfixe. Considérer *en chantant* comme l'équivalent syntaxique de *in cantando* représente un nouvel exemple d'abus de morphologie in syntacticis.

Voici encore un autre cas où le syntacticien du français moderne subit la tyrannie d'une forme latine.

Il y a un comparatif de supériorité : *major ; plus grand*.

Il y a donc aussi un comparatif d'infériorité (*moins grand*), et un comparatif d'égalité (*aussi grand*). A moins qu'on ne veuille défendre la thèse que le français moderne ne connaît plus de comparatif du tout.

Or, pourquoi donne-t-on le nom de comparatif uniquement au type : *plus grand* ? Parce que le latin n'avait pas de forme spéciale pour les deux autres types de comparatifs.

<sup>21</sup> Dans mon *Introduction*, p. 167-69.

Et voici encore un exemple de la même superstition d'une forme latine.

Une forme comme : *le plus grand* a certainement droit au nom de superlatif dans la syntaxe. Mais pourquoi appelle-t-on aussi « superlatif » une partie seulement de tout ce que Brunot réunit sous le nom de « Les hauts degrés », qui comprend même, comme moyens intrinsèques, le ton, le choix des mots (*excellent, incomparable, etc.*)? De deux choses l'une : ou bien tous ces « hauts degrés » (*très grand, infiniment probable, hypercorrect, etc.*) ont droit au nom de « superlatif », ou bien il faut renoncer à se servir de ce nom uniquement pour des formes comme *très grand*, et uniquement parce que, en latin, cette nuance seule avait comme forme linguistique la même forme que le vrai superlatif (*maximus*). C'est là faire de la syntaxe latine dans la syntaxe française.

Qu'on parle, dans la stylistique, de « superlatif » tant qu'on veut, pour indiquer n'importe quel « haut degré ». Mais dans la syntaxe, il faut réserver ce nom au seul type : *le plus grand*. Le soi-disant « superlatif absolu » ne représente pas du tout un signe syntaxique dans le français moderne ; prétendre le contraire, c'est, encore une fois, un exemple regrettable de « superstition de la forme » en fait de syntaxe. Et ici il s'agit même, comme je viens de le dire, de la tyrannie d'une forme latine !

### III

A côté de tous ces abus de morphologie, dont il serait facile, je crois, de continuer la série, on constate parfois, depuis quelques années, une certaine méconnaissance de l'importance de la morphologie, c'est-à-dire de l'élément forme, dans l'étude de la syntaxe. L'exemple le plus célèbre me semble être l'ouvrage de Ferdinand Brunot, intitulé : *La Pensée et la Langue*<sup>22</sup>. Si Brunot n'avait pas eu d'autre prétention que celle de nous donner « un exposé méthodique des faits de pensée, considérés et classés par rapport au langage, et des moyens d'expres-

<sup>22</sup> Paris, Masson et Cie. 1922.

sion qui leur correspondent» — comme il le dit dans son Introduction — il n'y aurait rien eu à critiquer dans ce dessein. Il ne nous aurait pas donné autre chose alors qu'une description stylistique de la langue, que, comme telle, on ne saurait qu'admirer sans réserve. Le livre de Brunot est une œuvre magistrale. Mais l'auteur a voulu bien autre chose. Il déclare nettement qu'il est impossible de décrire, dans toutes leurs nuances, des formes comme l'impératif, ou le subjonctif, ou la conjonction *que*, etc., etc. «Un exposé de ce genre serait un monstre contrefait, éclatant d'enflures et de gibbosités, un composé d'appendices»<sup>23</sup>. Pourquoi ? «Je le dis pour l'avoir essayé, car j'ai commencé par là». Ce qui, à bien y regarder, signifie tout simplement : «Je l'ai essayé. J'ai échoué. La chose est donc impossible». Et voilà donc comment toute tentative de décrire, par exemple, le subjonctif, pour savoir ce que le subjonctif représente dans la langue, est condamnée comme impossible. Prendre comme point de départ les formes, pour examiner les fonctions de ces formes, cette méthode est condamnée par des sentences comme celle-ci : «La scolastique, ici encore, doit mourir». On n'a pas eu tort de parler ici du «défaitisme» de Brunot. Il y a beaucoup de rhétorique dans cette Introduction. Il ne faut pas trop prendre tout ici à la lettre. Brunot a dit lui-même quelque part : «Il y a de la place pour des études globales sur *de* ou sur *que*». Il n'en reste pas moins vrai que l'importance de la forme est étrangement méconnue dans ce système «défaitiste». Celui qui voudrait apprendre, par le livre de Brunot, ce que *sont* le subjonctif, ou l'impératif, du français moderne, quelle est la nature de ces outils syntaxiques, et leur fonction, est entièrement déçu. Il y trouve des matériaux, mais il n'y trouve pas du tout la réponse à ses questions, pas plus qu'il ne la trouverait dans les ouvrages stylistiques de M. Bally. La stylistique, quelqu'intéressante et quelque nécessaire même qu'elle soit comme élément de la syntaxe, ne quitte jamais la périphérie de cette partie de la langue, et c'est même, à y bien regarder, sa définition. L'erreur de Brunot est dans ceci qu'il

<sup>23</sup> Pour M. Bally, ce serait «le chaos organisé» (Germ. Rom. Monatschrift, IV (1912), p. 605).

la confond avec la syntaxe. Il examine, par exemple, au moyen de quels signes l'idée de causalité peut être rendue dans la langue. Il réunit ainsi un certain nombre de signes — conjonctions, formes verbales, etc. — qui expriment tous cette idée de causalité, et qu'il place ainsi tous sur la même ligne. Mais ce qui reste caché alors, ce sont justement les nuances par lesquelles ces signes diffèrent entre eux. La stylistique se tait juste au moment où le problème syntaxique commence à se poser. Quelle est la différence syntaxique entre *car*, *que* causal, et le participe présent causal ? La stylistique ne répond à cette question que d'une façon bien imparfaite. Pour étudier, par exemple, la conjonction *que* dans l'ouvrage de Brunot, il faudrait réunir d'abord tous les endroits du livre où l'auteur parle de *que* ; il est évident que la liste de tous ces emplois de *que* ne saurait être complète. Loin de là. Et il en est de même pour des signes comme le subjonctif. Pour tous ces problèmes de syntaxe, l'ouvrage ne donne qu'un certain nombre de *données*, mais ne résout pas du tout *le vrai problème* de *que* ou celui du subjonctif. Comme on méconnaît ici l'importance de la forme, en refusant de prendre comme point de départ de l'étude syntaxique les formes que la langue nous présente, on serait tenté de parler ici de «morphologophobie», si, en réalité, il ne s'agissait pas ici d'autre chose, à savoir de l'incapacité — avouée ! — de l'auteur de résoudre des problèmes de syntaxe, qui, en effet, sont infiniment plus difficiles à résoudre que les problèmes que pose la stylistique.

Voici, pour terminer, encore un petit exemple isolé, mais très caractéristique, d'un manque de respect pour la forme dans l'interprétation d'un texte. On se rappelle les fameux vers de la Chanson de Roland où le héros mourant s'adresse à Durandal :

*Mout larges terres par vous aurai conquises.*

Or, quelle que soit l'interprétation de la forme *aurai conquises*, il ne me semble en aucune façon permis de négliger le fait que nous avons ici affaire à un futur composé. Traduire cette forme, comme on l'a fait, par «ai conquises», représente un véritable cas de négligence d'une forme dans une analyse

syntaxique. Ces cas sont rares; il ne faut pas les comparer au système de Ferdinand Brunot dont nous venons de parler; ils prouvent pourtant, *eux aussi*, qu'à côté de cette «superstition de la forme», dont je viens de parler, il peut arriver qu'on *néglige* trop la forme — également au détriment de la syntaxe.

Arrêtons-nous ici, et concluons.

Ce que nous avons voulu démontrer dans cette étude, c'est le fait que celui qui veut analyser syntaxiquement, aura à se garder non seulement de préoccupations trop exclusivement logiques, ou stylistiques, ou historiques, mais aussi de tout ce qui représente ce que nous avons appelé ailleurs la «superstition de la forme». Il ne faut pas que la morphologie lui cache trop la réalité syntaxique souvent si difficile à découvrir sous, ou derrière, les formes.

C. de Boer

---

## Considérations sur le système morphologique du tibétain littéraire <sup>1</sup>

---

Le cas que je me propose d'examiner est assez spécial et ne paraît intéresser que les tibétanisants. Cependant, l'étude d'une langue comme le tibétain littéraire, qui utilise à la fois les pro-

---

<sup>1</sup> Le présent article est une refonte de la communication faite à la Société genevoise de linguistique intitulée « Quelques particularités syntaxiques du tibétain classique ». J'ai changé le titre pour éviter les malentendus qui pourraient être provoqués par le terme « syntaxique », dont les définitions sont encore assez divergentes. Je tiens à préciser, pour les mêmes motifs, que je conçois, dans cet article, la différence entre la syntaxe et la morphologie conformément aux définitions proposées par Viggo Brøndal (*L'autonomie de la syntaxe*, Journal de Psychologie XXX, 1933, pp. 217 et ss), « la morphologie [est une] théorie des formes et de leur sens, la syntaxe [est une] théorie de la phrase et de ses membres ». Les concepts : proposition, sujet, prédicat, etc. relèvent de la syntaxe, tandis que la morphologie étudie les mots, les parties du discours, la flexion, la dérivation et les rapports entre les mots en tant que parties du discours. C'est ainsi que j'interprète l'expression « sens des formes ». Il s'agit des rapports de forme et de fonction qui servent à classer les signes entre eux et qui sont distincts des catégories de pensée qui leur correspondent et qui font l'objet de la syntaxe ou de la sémantique. Le caractère nominal ou verbal d'une flexion étudiée au point de vue fonctionnel et non pas exclusivement formel constituera par ex. un des éléments de ce « sens des formes ». Je préfère remplacer la dénomination un peu vague « sens des formes » par le terme « fonctionnement morphologique ».

Cette distinction de la syntaxe et de la morphologie n'est adoptée ici que pour des raisons purement pragmatiques. Elle est plus commode pour la présentation des problèmes que je me propose d'étudier que par ex. les définitions : syntaxe = syntagmatique lâche et morphologie = syntagmatique étroite, puisqu'il serait très difficile de tracer, en tibétain, la limite entre la syntagmatique lâche et la syntagmatique étroite.

cédés des langues « isolantes » comme le chinois<sup>2</sup>, ceux des langues « agglutinantes » comme les parlers finno-ougriens et ceux des langues flexionnelles, peut être très instructive pour la linguistique générale. Le mot tibétain est en principe monosyllabique et les morphèmes qui l'élargissent (*pa, po, ba, bo, ma, mo, ka, ga*) ainsi que les particules marquant le nombre, le participe, l'impératif, etc. sont considérés par les grammairiens indigènes comme des mots indépendants qui n'appartiennent pas directement à la morphologie, mais au dictionnaire. De même, les particules casuelles postposées sont classées par ces grammairiens, ainsi que les conjonctions et les postpositions équivalentes à nos prépositions, dans la rubrique des mots vides qui ne servent qu'à établir les rapports entre les autres mots (d'où leur nom : *chig-phrad* « liens de mots »). Nous y trouvons, jusqu'à la coïncidence du terme « mots vides », un traitement identique à celui des particules chinoises.

Pendant le processus de soudure de ces postpositions avec le mot « plein » est, déjà en tibétain classique, beaucoup plus avancé que dans les autres parlers d'Extrême-Orient. Des mots tibétains comme *sor-mo* « doigt », *yal-ga* « branche » etc. n'ont que cette forme dissyllabique, les composés comme *kha-dog* « couleur », *thams-cad* « tout, tous » ne sont plus analysables pour les sujets parlants. Dans certaines positions phonétiques (après les mots terminés par une voyelle), les particules du génitif et de l'instrumental sont si étroitement liées au mot qu'elles ont déjà l'aspect de véritables désinences<sup>3</sup> : gén. *lam-gi* « de la

<sup>2</sup> D'ailleurs le caractère isolant du chinois est plutôt apparent. Les fameuses caractéristiques de cette langue : monosyllabisme et invariabilité du signe ne s'appliquent ni aux dialectes parlés modernes, ni, probablement, à la langue classique dans sa prononciation de l'époque. Ce n'est qu'en lisant en prononciation moderne les textes classiques chinois qu'on a l'impression d'avoir là une langue monosyllabique et dont les signes sont invariables. Cf. mon article *Langues d'Extrême-Orient* dans *Etudes Asiatiques*, 1/2, Berne 1947, pp. 49-56.

<sup>3</sup> Elles conservent toutefois leur indépendance fonctionnelle, car dans les énumérations de mots au même cas ces « désinences » n'affectent pas chaque terme d'énumération, mais seulement le dernier terme, de même que dans le groupe « substantif-adjectif » l'adjectif seul assume la désinence : *rgyal-po chen-po'i* « du grand roi ». Cette construction est pourtant usuelle dans certaines langues agglutinantes.

route», mais *rdo'i* (avec diphtongue) gén. de *rdo* «pierre»; instr. *lam-gis* «par la route», mais *rdos* «avec la pierre».

D'autre part le verbe tibétain littéraire comporte une véritable flexion externe (au moyen de préfixes et de suffixes consonantiques) et interne (apophonie): *len-pa* «prendre», passé *bloñs*, futur *blañ*, impératif *lon*, ou des oppositions de formes transitives et intransitives: *sgrub-pa* «accomplir» — '*grub-pa* «être parfait», *sprul-ba* «tromper» — '*prul-ba* «se tromper»<sup>4</sup>.

Il est vrai que le tibétain littéraire est une langue quasi artificielle, créée, au VII<sup>e</sup> siècle de notre ère, par les moines pour traduire les textes du canon sanskrit du bouddhisme. Les traducteurs ont été obligés d'accommoder leur primitif idiome aux exigences des textes indiens contenant les spéculations philosophiques les plus abstraites et subtiles qui soient. Cependant l'écart entre le tibétain de l'époque et le sanskrit était trop grand pour que les traducteurs aient pu faire de la nouvelle langue littéraire un simple décalque du sanskrit. L'adaptation en question ne se traduit que par l'enrichissement considérable du vocabulaire et par l'effort pour rendre la syntaxe plus souple en développant les tendances naturelles du tibétain parlé au VII<sup>e</sup> siècle et non pas en y introduisant des constructions sanskrites, ce qui eût été impossible. Le tibétain littéraire n'est donc pas une langue hybride comme le japonais ou l'anglais, mais il représente plutôt le résultat de la fixation systématique d'un état de langue provisoire, se trouvant à mi-chemin entre le type flexionnel et le type isolant. Cette fixation aboutit à un système parfaitement cohérent, bien qu'il maintienne intacts les éléments disparates qu'il avait eus à sa disposition. A cet égard le tibétain littéraire constitue, pour la linguistique générale, un

<sup>4</sup> Cette flexion, déjà au VII<sup>e</sup> siècle, est en voie de disparition. Rares sont les verbes qui distinguent toutes les quatre formes et même dans ceux-ci, la distinction est plutôt graphique. Les préfixes n'étant plus prononcés, il n'existe phonétiquement que deux formes distinctes. Nombreux sont les verbes qui, même dans l'orthographe classique, n'ont qu'une seule forme pour tous les temps et l'impératif. De même la distinction du transitif et de l'intransitif n'est que rarement perceptible dans la prononciation et, pour éviter l'ambiguïté, la langue doit recourir à des expédients syntaxiques ou des distinctions lexicales.

objet d'étude bien plus intéressant que les dialectes tibétains modernes qui ont tout simplement abandonné la flexion et rejoint une structure analytique comparable à celle du chinois.

La cohérence du système du tibétain littéraire ne ressort pourtant pas des manuels pratiques de cette langue publiés en Europe. En consultant ces manuels, on a, d'une part, l'impression que la structure et les ressources du tibétain littéraire sont à peu près les mêmes que dans nos langues, et, d'autre part, on s'y heurte souvent à des contradictions allant jusqu'au contresens. Ces manuels ont été rédigés par des explorateurs, des missionnaires, bref par des gens n'ayant pas une préparation linguistique suffisante. Et ceux-ci commettent toujours la même faute : ils ne savent présenter une langue que dans les cadres grammaticaux européens. Les malentendus qui en résultent ne sont que faiblement écartés par les études théoriques du tibétain, tels les travaux de B. Laufer, A. H. Francke, W. Simon, S. N. Wolfenden, B. Karlgren, parce que ces savants s'occupent avant tout d'étymologie comparée du groupe sino-tibétain ou d'analyse diachronique de la morphologie tibétaine et laissent presque entièrement de côté les problèmes de structure et de système. Le seul ouvrage précieux pour l'étude statique du tibétain littéraire est le livre de Jacques Bacot paru récemment<sup>5</sup>. Entièrement basé sur l'enseignement des grammairiens indigènes, ce livre évite les fausses associations « européennes ». Mais les grammairiens indigènes, elles non plus, ne sont pas tout à fait indépendantes, puisque les auteurs tibétains se sont inspirés des catégories établies par les grammairiens hindous et n'ont pas su éviter certaines associations fausses ou superflues.

L'exemple en est fourni par la théorie de la déclinaison qui, telle qu'elle est enseignée dans les grammaires indigènes, n'est qu'un décalque de la déclinaison indienne, un système de classement adopté pour la traduction des textes sanskrits. Les particules casuelles tibétaines sont de la même nature que les conjonctions et les postpositions. L'identification d'une partie

<sup>5</sup> *Grammaire du tibétain littéraire*, Paris, Adrien-Maisonneuve, 1946. La plupart des exemples tibétains que je cite sont empruntés à ce livre.

de leurs fonctions avec les fonctions des huit cas sanskrits n'est qu'un expédient artificiel.

Pourtant, les rapports exprimés dans les langues ind.-eur. par lesdits cas existent également en tibétain et sont marqués par les particules. Mais pour comprendre leur fonctionnement il ne faut pas chercher, en tibétain, les équivalents des systèmes de déclinaison existant dans les autres langues. Il faut déduire, de l'ensemble des rapports morphologiques, le système proprement tibétain de déclinaison. Les descriptions systématiques de cette déclinaison faites jusqu'à présent ne semblent pas avoir surmonté toutes les difficultés.

\*

Les grammairiens européens ont modelé leur système de déclinaison tibétaine sur celui de la déclinaison grecque, latine ou allemande. Ils ont cherché à déterminer les fonctions des cas en se basant sur la construction du verbe. Certaines fonctions ont été établies facilement. Ce sont : celle du génitif exprimant la dépendance (particule *kyi* avec ses variantes phonétiques *gyi*, *gi*, 'i), celle de l'instrumental — cas d'agent ou d'instrument (part. *kyis*, variantes *gyis*, *gis*, 'is, s) et celle de l'ablatif — cas de provenance (part. *las*, *nas*). Pour ces cas il y a accord entre le système européen et la tradition grammaticale indigène. Les termes tibétains désignant ces cas : 'brel-ba « jonction », *byed-pa-po* « agent » et 'byuñ-khuñs « provenance » correspondent exactement à l'idée que nous avons du génitif, de l'instrumental et de l'ablatif.

Les difficultés commencent avec les cas désignant le sujet, et l'objet direct ou indirect. La construction verbale paraît simple, si le verbe est intransitif :

*yab gsuñ-ba* « le père parle »

La forme nominale sans particule (*yab*) est considérée comme le cas sujet, nominatif.

Si le verbe est transitif, l'agent est obligatoirement à l'instrumental :

*yab-kyis* (instr.) *smras* « le père dit »

*bdag-gis* (instr.) *las brcam-mo* « j'ai commencé mon travail »

La forme sans particule *las* «le travail», est identique à celle du nominatif. La phrase peut être traduite : «par moi le travail a été commencé». Cette construction recouvre celle du passif ind.-eur., mais elle est la seule possible pour les verbes transitifs. La règle des grammairiens est donc : les verbes transitifs tibétains n'admettent que la construction passive. Et comme il serait inexact de parler d'une voix active des verbes intransitifs, où la distinction de voix n'a pas de sens, cette règle veut dire que le tibétain ne connaît pas de voix active.

Dans un tel système, il n'y a pas de place pour un véritable accusatif, cas d'objet direct. Et pourtant les auteurs des manuels s'accordent tous à assigner à la déclinaison tibétaine un accusatif qui serait formellement (absence de particule) identique au nominatif. Ils citent des exemples comme les suivants :

*thar-pa thob-bo* «il obtint la délivrance»

*čhos bstan-to* «il enseigna la Loi»

Il suffit d'indiquer l'agent dans ces phrases elliptiques pour voir que *thar-pa*, *čhos* ne sont pas des accusatifs.

*sañs-rgyas-kyis čhos bstan-to* «Buddha enseigna la Loi».

L'agent, *sañs-rgyas* «Buddha», est à l'instrumental, la construction est donc passive et n'admet pas d'accusatif.

Pour maintenir l'accusatif dans la déclinaison, les auteurs (par ex. Jäschke) attribuent à ce cas, à côté de la fonction d'objet direct (dont on ne trouve pas d'exemples), une valeur absolue ou adverbiale qu'ils croient trouver dans les expressions suivantes :

*'d'i snod dbyibs zlum-pa* «ce vase est rond de forme»

*me-tog de-dag kha-dog dmar-po yin* «ces fleurs sont, quant à leur couleur, rouges»

*dbyibs* «forme», *kha-dog* «couleur» sont des cas sans particule. Ce ne sont pas des nominatifs, puisque les phrases citées contiennent déjà des nominatifs *snod* «vase» ou *me-tog de-dag* «ces fleurs». N'étant pas des nominatifs et n'ayant pas de particule, ces cas ne peuvent être interprétés, selon les auteurs des manuels, que comme des accusatifs.

Autres exemples :

*ñin-cig rgyal-po groñ-khyer-du bčibs* « un jour, le roi se rendit à la capitale »

Nous y trouvons de nouveau deux formes sans particules : *ñin-cig* « un jour » et *rgyal-po* « le roi ». *rgyal-po* étant le nominatif, *ñin-cig* doit être considéré comme un « accusativus temporis ».

Il y a là un exemple frappant de fausse identification des catégories grammaticales. Parce que en sanskrit, en grec, en latin, en allemand (« den 12. April ») l'accusatif peut remplir une fonction adverbiale, on considère comme accusatifs des formes absolues du type : « un jour », « this morning ». Une telle interprétation ne serait pas justifiée en français ou en anglais, bien que ces langues possèdent encore le sentiment de la fonction d'objet direct. Elle est absurde dans le cas du tibétain où l'emploi absolu est l'unique fonction de ce prétendu accusatif.

Il existe des constructions tibétaines où l'objet direct est exprimé par une forme pourvue de la particule *la*, p. ex. :

*khyi-la rduñ-ba* « frapper le chien »  
*dbul-po-la 'cho-ba* « nourrir les pauvres »

La fonction la plus usuelle de la particule *la* est d'indiquer l'objet indirect, cette particule est donc considérée par les grammairiens européens comme marque du datif. Pour expliquer les constructions citées, ces grammairiens admettent que certaines actions exprimées en nos langues par des verbes transitifs sont pour les Tibétains des « transitifs indirects » régissant un datif.

Cette explication serait vraisemblable (cf. p. ex. all. *einem folgen* et fr. *suivre quelqu'un*), si les cas d'objet direct exprimés par l'accusatif existaient en tibétain. Mais ces cas faisant défaut, la règle des manuels enseignant qu'après ces verbes « l'accusatif est remplacé par le datif » est sans fondement, puisqu'il n'y a rien à remplacer.

L'interprétation de ces cas est tout à fait différente dans les grammaires indigènes. Les Tibétains classent non par cas, mais par particules en analysant successivement toutes les fonctions attachées à une même forme. Ils assignent à la particule

la les fonctions suivantes : *dgos-čhed* fonction de désigner l'objet bénéficiaire de l'action, *rten-gnas* fonction de localisation et *las-su-bya-ba* fonction de désigner l'objet de l'action transitive. Pour rendre cette terminologie plus claire, M. Bacot remplace les termes indigènes par les noms familiers de la déclinaison latine en avertissant qu'il ne faut pas en déduire l'identité fonctionnelle avec les cas latins respectifs. Il traduit *dgos-čhed* par datif, *rten-gnas* par locatif et *las-su-bya-ba* par accusatif<sup>6</sup>.

C'est ainsi que l'accusatif tibétain réapparaît, mais là où les grammairiens européens supposaient le passage de l'accusatif au datif. Par contre, M. Bacot, en suivant l'enseignement indigène, ne considère pas les cas sans particule comme des accusatifs. Il n'y voit que des déterminants du verbe avec lequel ils forment des expressions abstraites. La preuve en serait que pareilles locutions peuvent être traduites par un seul verbe, par ex. *ñes-pa gtoñ-ba* « donner une punition » ou plutôt « punir ».

La théorie indigène n'est pourtant pas si simple. La forme en *la* n'a la valeur d'accusatif qu'à condition qu'il n'y ait pas profit pour l'objet. S'il y a profit, l'objet, marqué par la même particule, est au datif (*dgos-čhed*). Des deux phrases citées à la page 32, seule la première (« frapper le chien ») serait un exemple d'accusatif. Dans la seconde (« nourrir les pauvres ») les Tibétains voient le datif. On ne saurait nier qu'il y a là plutôt une spéculation scolastique sur les nuances sémantiques des particules qu'une interprétation du système des signes casuels.

En résumé : les grammairiens européens ont réussi à construire un système de déclinaison tibétaine dans lequel les cas sont assez bien différenciés au point de vue formel, mais la répartition de leurs fonctions est complètement embrouillée. D'une part, un même cas remplit plusieurs fonctions disparates, d'autre part le même rapport est exprimé par plusieurs cas différents. Et certaines catégories (comme l'accusatif sans particule)

<sup>6</sup> *las* signifie littéralement « action de l'agent », *bya-ba* « action en tant que subie par l'objet ». Le composé exprime donc le passage de l'un à l'autre et correspond assez exactement à notre concept d'accusatif.

n'y sont postulées que par besoin de système, sans qu'il y ait une réalité qui leur corresponde dans la langue.

Au contraire, les grammairiens tibétains et M. Bacot, qui suit leur enseignement, arrivent à différencier avec une subtilité pénétrante les nuances des fonctions casuelles, mais les fonctions qu'ils établissent ne correspondent pas aux ressources formelles dont dispose la langue tibétaine. Chaque cas peut être marqué par plusieurs particules différentes (par ex. celles du locatif sont : *na*, *la*, *ru* et les variantes phonétiques *r*, *su*, *du*, *tu*) et, d'autre part, les mêmes particules sont communes à plusieurs cas (*ru*, *su*, *du*, *tu* marquent l'accusatif, le datif, le déterminatif et le locatif)<sup>7</sup>

Aucune des deux interprétations ne présente la déclinaison tibétaine comme un système cohérent dont les éléments n'existent que pour remplir une fonction bien déterminée. Cependant ce système est cohérent et l'on ne peut qu'admirer l'infaillible précision des bons stylistes tibétains qui savent choisir sans hésitation les formes justes dans le chaos apparent qu'ils ont à leur disposition. Il y a là une preuve que le tibétain littéraire a une logique intrinsèque, mais pour découvrir cette logique il faut se libérer de certaines suggestions des grammairiens indigènes autant que des associations «européennes» et tenir compte de l'équilibre de toutes les fonctions grammaticales. La clef de la déclinaison est à chercher dans la nature du verbe tibétain.

\*

Tous les auteurs insistent sur les ressemblances extérieures des formes verbales et nominales en tibétain. S'il s'agit des formes monosyllabiques, cette ressemblance n'est pas instructive, puisqu'il ne saurait en être autrement, et l'on peut constater

---

<sup>7</sup> Cette confusion de signes et de fonctions ne se produit pas dans les trois cas dont nous avons parlé au début (génitif, instrumental et ablatif) dont les particules ainsi que leurs fonctions sont bien différenciées.

les mêmes ressemblances dans la plupart des langues d'Extrême-Orient. Mais ce qui constitue la particularité du tibétain, c'est que les formes élargies sont pourvues, dans le verbe, des mêmes particules que dans le nom. P. ex. la racine *ston* exprimant l'idée générale de «montrer, enseigner», élargie du morphème *pa* donne un nom *ston-pa* «maître, instituteur» et un verbe *ston-pa* «enseigner». Cette forme verbale peut avoir la valeur du présent «j'enseigne, tu enseignes, il enseigne, nous enseignons, etc.», d'un participe «enseignant» et d'un infinitif «enseigner». Le morphème *ba* est également commun au verbe et au nom. Le verbe tibétain ne distingue formellement ni les personnes ni le nombre, mais il peut être décliné : *klog-pa* «lire, lisant, je, tu, il etc. . . lit», *klog-pa'i* (gén.) «de lire, qui lit, qui concerne la lecture», *klog-pas* (instr.) «par lire, parce que je, tu, il . . . lit», *klog-nas* «après lire», etc. Des phénomènes semblables existent dans presque toutes les langues («pour lire», «après avoir lu», «on reading» etc.), mais dans les langues ind.-eur. ou sémitiques, ce n'est qu'un des moyens de remplacer la proposition subordonnée explicite par une construction nominale, tandis que dans les langues d'Extrême-Orient, c'est souvent l'unique possibilité d'exprimer ces rapports. En tibétain l'extension de cette «déclinaison verbale», au détriment des constructions avec des conjonctions, est encore plus grande qu'ailleurs<sup>8</sup>.

Les manuels européens interprètent ces cas comme la déclinaison des infinitifs, des formes «substantivées» du verbe tibétain. Cette interprétation suppose l'existence de formes non nominales du verbe. Mais ces formes sont identiques aux prétendus infinitifs. On pourrait considérer *ston-pa* comme un participe ou un infinitif à condition qu'il y ait une «forme finie» de ce verbe. Mais cette «forme finie», c'est le même *ston-pa*. Il ne s'agit pas de coïncidence formelle de deux catégories. En

<sup>8</sup> Par ex. la particule *kyi*, *gyi* du génitif, jointe au verbe, peut assumer la fonction de la conjonction «mais» : *chig brjod kyi don ma bkral* «il a cité la lettre, mais n'a pas expliqué l'esprit» = «pas expliquer esprit de citer lettre». *Kyi* marque toute relation de dépendance, entre deux propositions autant qu'entre deux mots, et, en l'occurrence, exprime la disjonction.

traduisant *ston-pa* une fois par «instituteur» et l'autre fois par «il enseigne», nous ne constatons la coexistence, dans cette forme, de deux fonctions différentes que lorsque nous cherchons à transposer la phrase tibétaine dans nos cadres grammaticaux. Pour un Tibétain il n'y a là aucun dédoublement, les fonctions morphologiques ne sont pas différentes.

Les grammairiens indigènes nous donnent à cet égard des renseignements très instructifs. Malgré leur dépendance des modèles sanskrits et malgré l'obligation de traduire, par les particules, soit les désinences casuelles sanskrites, soit les conjonctions du texte original, ils ne voient aucune nécessité de souligner la double fonction de ces particules.

Le tibétain n'est pas l'unique langue qui ne distingue pas le verbe et le nom. Ce phénomène se retrouve dans plusieurs langues d'Afrique, d'Amérique, d'Asie. Mais il faut souligner qu'en tibétain littéraire nous n'avons pas une simple absence de distinctions formelles comme p. ex. en chinois. Si paradoxal que cela paraisse, l'absence totale de distinctions formelles en chinois n'en fait que plus libre l'interprétation fonctionnelle. Si aucun élément formel, à part la séquence, ne différencie le rôle syntagmatique du signe, il n'y a rien non plus qui pourrait s'opposer à la différenciation implicite des significations. En chinois *tà jên* signifie «le grand homme» et *jên tà* «l'homme est grand». Rien ne nous indique si les deux *tà* sont conçus par un Chinois comme identiques ou différents. Tout sondage de ce problème n'aboutirait, faute de données précises, qu'à des spéculations gratuites. Par contre, le tibétain littéraire dispose de nombreuses ressources formelles bien différenciées; il pourrait donc préciser les fonctions morphologiques des mots. Mais ces différenciateurs, qu'ils soient appliqués au nom ou au verbe, sont d'ordre nominal. Le verbe tibétain peut être décliné, mais le nom ne peut pas être conjugué. Il en résulte qu'il y a dans cette langue plus qu'une identification morphologique du nom et du verbe : cette catégorie n'est pas neutre quant à son fonctionnement morphologique, elle est nominale. Autrement dit le verbe tibétain est toujours un «nom d'action»: *ston-pa* «il enseigne» signifie effectivement «[il y a] enseignement».

Cette interprétation ne relève pas du parallélisme psycholinguistique. M. Frei s'est opposé<sup>9</sup> à juste raison à la méthode qui « déduit faussement de l'identité des signes celle des significations, sans se douter que le besoin d'économie n'efface les différences formelles superflues qu'en gardant strictement la différence des fonctions ». Et il cite l'exemple qui paraît être analogue au cas que nous étudions : « parce que dans une langue le nom est interchangeable avec le verbe (jap. *la neige tombe* = *la chute de la neige*), on appellera cette langue une langue à construction nominale ». Mais en japonais la différence morphologique entre le nom et le verbe, entre la déclinaison et la conjugaison est nettement tranchée. On peut donc parler d'éléments interchangeables. En tibétain, le fonctionnement morphologique des deux systèmes est identique, on ne saurait constater l'interchangeabilité et au lieu de deux systèmes interchangeables, il vaut mieux n'en admettre qu'un seul.

J'insiste sur le fait que je parle toujours du fonctionnement morphologique<sup>10</sup> et je n'ai guère l'intention d'effacer, en tibétain, les différences des significations entre le nom et le verbe. Je n'affirme pas que le verbe tibétain est un « nom », je le définis comme un « nom d'action », donc comme un élément différent du substantif proprement dit. Mais cette différence est d'ordre sémantique (lexical) ou syntaxique<sup>10</sup>, tandis qu'au point de vue morphologique le verbe se comporte comme un nom<sup>11</sup>. C'est pourquoi je l'appelle quand même « nom d'action ».

Regardons de plus près quelles sont les différences, en tibétain, entre le « nom d'action » et le substantif. De prime abord elles paraissent considérables. Le « nom d'action » est le seul élément morphologique tibétain qui distingue formellement les temps, les modes (indicatif et impératif) et les « voix » (subjec-

<sup>9</sup> *La grammaire des fautes*, Paris, 1929, p. 134.

<sup>10</sup> Je rappelle les définitions de la syntaxe et de la morphologie, note 1.

<sup>11</sup> S'il peut être question d'interchangeabilité du « nom d'action », ce serait du substantif avec l'adjectif : *ston-pa* « [il y a] enseignement », *ston-pa'i mi* « l'homme d'enseignement, l'homme enseignant, l'homme qui enseigne ».

tive et objective). Il exprime ces distinctions par une véritable flexion, bien qu'elle constitue déjà une survivance et dans la majorité des cas ne soit que graphique. Mais cette différence formelle (mots fléchis et mots invariables), encore qu'elle paraisse être d'ordre morphologique, n'implique pas la différenciation des fonctions morphologiques des deux catégories<sup>12</sup>. La faculté des « noms d'action » de distinguer les temps et les voix découle du contenu sémantique de cette catégorie de mots. Ce n'est que dans la catégorie lexicale des mots désignant les actions et les états que les oppositions du présent, du passé et du futur ont une raison d'être. Mais cette catégorie ne doit pas nécessairement être verbale. La faculté de distinguer les temps n'est pas une caractéristique exclusive des verbes<sup>13</sup>. En tout cas chacune des formes fléchies du tibétain littéraire, que ce soit le passé ou le futur, se comporte comme un nom et est déclinée de la même manière que le « présent ». L'impératif seul n'admet pas les particules casuelles. C'est un énoncé simple du mot isolé qui ne doit pas être obligatoirement verbal, cf. les « impératifs » français exprimés par des substantifs : « Silence ! », « Attention ! ». L'impératif tibétain est souvent suivi de la particule *cig* (variantes phonétiques : *zig*, *sig*), qui n'est autre chose que l'article indéfini. Cette formation est donc nominale aussi.

Il y a cependant une différence fonctionnelle entre le nom et le nom d'action. M. Bacot la signale dans sa caractéristique pénétrante du verbe tibétain qui mérite d'être citée *in extenso*<sup>14</sup> :

« Le verbe tibétain — terme d'action transitive ou prise transitivement — n'a pas de sujet au sens grammatical indo-européen de ce mot. C'est le verbe qui est le véritable sujet de

<sup>12</sup> Je laisse de côté le problème de savoir si, à l'époque où la flexion tibétaine était encore en pleine vigueur (il est d'ailleurs probable qu'une telle époque n'a jamais existé), le verbe se distinguait fonctionnellement du nom. Ce serait un problème diachronique dont l'étude n'apporterait aucune explication du système statique du tibétain littéraire.

<sup>13</sup> Cf. O. Jespersen, *The Philosophy of Grammar*, pp. 282, 283 où l'éminent linguiste danois donne des exemples de distinction des temps dans les substantifs.

<sup>14</sup> Op. cit pp. 49, 50.

la proposition. Cet état lui est dévolu et affirmé par la copule. Alors que le sujet indo-européen, actif ou passif, est le terme principal, le propriétaire de l'action agie ou subie, maître du verbe qui se conjugue et s'accorde avec lui, en tibétain, le verbe, impersonnel et indépendant, domine toute la proposition. L'agent à l'instrumental et l'objet à l'accusatif ne sont, sur un même rang subalterne, que deux modalités ou attributs de l'action. L'un est à l'origine, l'autre au terme du fait que le verbe achèvera d'exprimer, sans primauté de l'un sur l'autre. Par sa forme, le verbe transitif est tout autant l'action agie par l'agent que subie par l'objet. L'action agie par l'agent et cet agent sont dits en tibétain *bdag*, *personnels* ou *subjectifs*. L'action subie par l'objet et cet objet sont dits *gžan*, *extérieurs* ou *objectifs*. Le verbe a deux aspects ou deux faces, mais il reste le centre autour duquel gravitent les deux termes satellites, agent et objet. Il est l'idée dominante qui établit leur rapport. Il s'énonce le dernier et clôt le jugement. Si, faute d'une meilleure terminologie, on appelle voix ces deux aspects du verbe transitif, il conviendrait ... de les dire non pas active et passive, mais subjective et objective».

Ce n'est donc que le verbe (= nom d'action) qui peut être le sujet de la proposition tibétaine. Cette particularité le distingue des noms simples qui ne peuvent que jouer le rôle de compléments. Cette différence est cependant d'ordre syntaxique et, loin de compromettre l'identité fonctionnelle morphologique du nom d'action et du nom, ne fait que confirmer indirectement le caractère nominal du soi-disant verbe tibétain.

Vu que ce «verbe» peut être transitif ou intransitif et que le verbe transitif a deux faces (*bdag* et *gžan*), la dénomination «nom d'action» est insuffisante. Il faudrait dire également «nom d'état» et distinguer «nom d'action agie» et «nom d'action subie». Pour éviter cette terminologie encombrante, nous maintiendrons, dans la suite, le terme «verbe». Mais il ne faudra pas perdre de vue que ce terme désignera toujours un élément nominal.

Si l'interprétation du rôle morphologique du verbe tibétain que nous venons d'avancer ne semble pas être encore démontrée, il suffit d'examiner le rapport de ce verbe et de la déclinaison. Nous verrons que le caractère nominal du verbe est pleinement confirmé par le fonctionnement de la déclinaison et, en revanche, les particularités de celle-ci ne peuvent être expliquées que par l'hypothèse du verbe nominal.

Le rôle central du verbe-sujet dans la phrase tibétaine rend superflue et même impossible la différenciation des noms en sujet : objet et la remplace par celle d'agent : objet. Ceci explique l'absence des constructions « actives » en tibétain. La forme du verbe même, subjective (*bdag*) ou objective (*gžan*), suffit pour déterminer la fonction du substantif complément. Dans la phrase : *dpyod-pa-po dpyod-byed* « l'examineur examine » le verbe sujet a la forme *bdag*, l'action se rapporte donc à l'agent et il ne faut pas marquer le substantif complément pour souligner son rôle d'agent. La phrase citée signifie exactement : « [par rapport à] l'examineur [il y a] action d'examiner » « il y a examen par l'examineur ».

Par contre dans la phrase *bum-pa dgañ* « le vase sera rempli » *dgañ* est un futur objectif du verbe *'geñs-pa* « remplir ». *dgañ* signifie donc « fait d'être rempli dans l'avenir ». La signification exacte de cette phrase est : « [par rapport au] vase [il y aura] le fait d'être rempli ». On peut traduire également « on remplira le vase » sans qu'il soit nécessaire d'indiquer que *bum-pa* « vase » est l'objet de l'action.

De pareilles constructions rendent superflue la différenciation de l'agent et de l'objet, d'instrumental et d'accusatif, parce que cette différenciation est déjà contenue dans la forme du verbe-sujet. La construction perd sa clarté, si le verbe n'a qu'une seule forme et, par conséquent, ne distingue pas formellement les « voix » *bdag* et *gžan*. Dans ce cas la fonction du complément doit être déterminée par une particule casuelle. Il suffit pourtant de déterminer un seul élément pour le différencier de l'élément polaire indéterminé formellement. Normalement, c'est l'agent qui est déterminé par la marque d'instrumental, p. ex. *ñas mthoñ-ba* « je vois quelque chose ». Le

verbe *mthoñ-ba* est invariable. L'aspect *bdag* ne lui est dévolu que par *ñas* instr. de *ña* = pronom personnel de première personne. La phrase signifie : « par moi [il y a] action de voir » = « je vois ». Par contre, dans la phrase *ña mthoñ-ba*, l'absence de distinction casuelle de *ña* suffit pour indiquer que le complément est à considérer comme objet et que le verbe, par conséquent, a la valeur *gžan* et signifie « fait d'être vu ». La signification de la phrase est donc : « [par rapport à] moi [il y a] le fait d'être vu » = « je suis vu » = « on me voit ».

De même, dans la phrase explicite, il suffit de déterminer l'agent pour établir les fonctions respectives des compléments :

*sañs-rgyas-kyis* (instr.) *čhos bstan-to* (passé objectif de *ston-pa*) « par Buddha, [par rapport à] la Loi, [il y eut] le fait d'être enseigné » = « la Loi fut enseignée par Buddha » = « Buddha enseigne la Loi ».

Bien que la « voix » *gžan* du verbe-sujet soit exprimée dans cette phrase, la détermination de l'agent par la marque d'instrumental est nécessaire, car il y a deux compléments. En tout cas les formes des substantifs sans particule casuelle, quoiqu'elles désignent l'objet, ne peuvent pas être considérées comme des accusatifs. Nous les traduisons par des formules « par rapport à, quant à, etc. », bref, de la même façon que les substantifs non déterminés dans les phrases *snod dbyibs zlum-pa* « vase rond de forme », *me-tog kha-dog dmar-po* « fleurs rouges quant à leur couleur », cf. p. 3.

Les deux emplois sont identiques, il ne s'agit pas d'accusatifs, mais de formes absolues, indéterminées. Le caractère nominal et central du verbe-sujet tibétain rend superflu le cas d'objet direct, puisque cette fonction du complément est suffisamment exprimée soit par la « voix » du verbe, soit par la détermination casuelle de l'agent, ou bien par les deux procédés à la fois.

Nous avons examiné jusqu'à présent la construction du verbe transitif. Dans les phrases dont le verbe-sujet est intransitif, la détermination du complément est superflue, puisque la signification même du verbe indique qu'il ne peut y avoir d'objet direct. La proposition *yab gsuñ-ba* veut dire « [par rapport

au] père [il y a] action de parler» ce qui ne peut signifier que «le père parle»<sup>15</sup>.

Nous avons vu que les grammairiens, européens autant que tibétains, considèrent *yab* comme un nominatif. Mais le véritable sujet des phrases de ce type est le verbe. *yab* n'est qu'un complément du nom d'action exprimé par une forme non déterminée identique aux prétendus accusatifs que nous venons d'examiner. Il n'y a donc aucune raison d'y voir un nominatif qui, dans ce type de construction, est rendu tout aussi superflu que l'accusatif.

Les grammairiens tibétains ont compris, mieux que les tibétanisants européens, la véritable valeur de ce cas. Ils ne l'appellent ni cas sujet, ni cas du nom, mais *no-bo-cam* «rien que la chose en soi». C'est donc le simple énoncé d'une chose sans détermination précise de fonction, un énoncé absolu. Et s'ils ajoutent que ce cas «se présente rarement en discours», c'est parce qu'ils n'ont pas compris que *no-bo-cam* englobe non seulement les prétendus nominatifs, sujets des verbes intransitifs, mais encore toutes les formes sans particules, les prétendus accusatifs des grammairiens européens. On devrait donc traduire le terme *no-bo-cam*, faute de meilleure dénomination, par «absolutif» et biffer le nominatif et l'accusatif de la liste des cas tibétains.

Il existe pourtant des phrases où l'identification du *no-bo-cam* avec le nominatif ind.-eur. paraît s'imposer. Ce sont les propositions sans verbe, assez fréquentes en tibétain<sup>16</sup>:

*mi 'di bzañ-po* «cet homme est bon»

*dben-gnas 'di mčhog* «ce lieu solitaire est le meilleur»

*dge-ba'i lam-mo* «c'est la voie de la vertu»

*bzañ-po, mčhog* sont des adjectifs, *lam* (suivi, avec re-

<sup>15</sup> Si le verbe admet, par sa signification, deux interprétations : transitive et intransitive, et s'il est invariable, il peut en résulter une ambiguïté ; p. ex. : *na mthoñ-ba* (cf. p. 41) peut signifier : je suis vu» et «je regarde».

<sup>16</sup> J'évite ici le terme de «phrase nominale», car le verbe tibétain est toujours nominal. Il en résulterait finalement une confusion terminologique complète.

doublément de la consonne finale, de la particule *o* qui clôt la proposition) est un substantif. Le verbe fait défaut dans toutes les trois phrases. Mais son absence n'est pas obligatoire et ces phrases elliptiques peuvent être toujours complétées par des copules *yin-(pa)*, *yod-(pa)* et plusieurs autres verbes synonymes :

*mi 'di bzañ-po yin-pa*  
*dben-gnas 'di mčhog yin*  
*dge-ba'i lam yin-no*

Comment doit-on interpréter ces verbes «être» en tibétain ? Certains d'entre eux, *yod-pa*, *mña-ba*, etc. signifient «être là, exister», sont donc de véritables noms d'état, verbes-sujets :

*mi 'di yod-pa* «[par rapport à] cet homme [il y a] le fait d'exister» = «cet homme existe».

*ña-la nor-bu yod-pa* «à moi (datif), [quant à] l'argent (absolutif), [il y a] le fait d'être là» = «à moi il y a de l'argent» = «j'ai de l'argent».

Par contre *yin-pa*, *lags-pa*, *mchis-pa*, etc. sont des «copules», mais leur fonction n'est pas exactement la même que dans nos langues. Ces verbes ne relient rien, ils élargissent les noms simples en les transformant en noms d'état, en verbes-sujets :

*bzañ-po* = «bon», *bzañ-po yin-pa* = «le fait d'être bon»,  
*mi 'di bzañ-po yin-pa* «[par rapport à] cet homme [il y a] le fait d'être bon».

Dans les phrases elliptiques sans «copule» la séquence indique que le dernier adjectif ou substantif doit être considéré comme un nom d'état.

Dans certaines phrases, surtout s'il y a deux objets directs, il y a nécessité de déterminer cet objet. C'est alors que l'on pourvoit le complément de la marque casuelle *la*. Nous avons vu que les grammairiens tibétains y voient l'accusatif *las-su-bya-ba* (cf. p. 33) et le séparent du datif (*dgos-čhed*) qui lui est isomorphe. Je n'arrive pas à saisir les raisons pour

lesquelles M. Bacot défend cette distinction introduite par les grammairiens indigènes visiblement pour remplir le cadre de la déclinaison sanskrite. Somme toute, la règle de ces grammairiens est la suivante : si l'objet est directement affecté par l'action, sans profit pour lui, il est à l'accusatif, ce qu'on exprime en lui adjoignant la particule *la* ; au contraire, s'il y a profit, il est au datif et cette distinction est exprimée par l'adjonction... de la même particule *la*. Faut-il commenter cette règle ?

M. Bacot trouve qu'il y a là « une analyse qualitative de l'action que la pensée occidentale n'envisage guère et que les langues occidentales expriment encore moins<sup>17</sup> ». Mais ce ne sont que les grammairiens qui séparent l'accusatif du datif ! La langue tibétaine ne fait pas cette distinction ou, plutôt, elle ne connaît que le datif. Et c'est précisément le caractère nominal du verbe tibétain qui explique l'emploi du datif, quand le besoin est ressenti de déterminer l'objet direct. Nous trouvons un problème semblable dans les langues ind.-eur. Une construction verbale claire devient ambiguë dans un composé nominal : «er liebt die Mutter», mais «Mutterliebe». Et le français, pour éviter l'ambiguïté du syntagme «amour de la mère», le remplace par «amour pour la mère». La précision est obtenue par une marque casuelle ou par une préposition qui détermine la direction, qui oriente l'action. De même en tibétain. Si la phrase *khyi-la rduñ-ba* signifiait «frapper le chien», la détermination complémentaire de l'objet serait superflue. Mais comme cette phrase est nominale, la détermination de l'objet par le datif devient utile : «coups [donnés] au chien». Elle devient indispensable dans les phrases à deux objets : *khyi-la rdo rgyab-pa* «lancer une pierre au chien» où le français recourt également au datif. Et l'on comprend pourquoi l'objet transféré (en l'occurrence *rdo* «la pierre») ne reçoit, en tibétain, jamais la marque du datif : l'objet transféré ne peut pas être localisé.

Le datif tibétain est donc une expression de localisation. Ceci rappelle qu'il est isomorphe au locatif. En principe il n'y

<sup>17</sup> Op. cit p. 24.

aurait aucune nécessité de séparer le datif du locatif. La coïncidence de ces cas est fréquente dans plusieurs langues. Il faudrait donc abandonner les distinctions trop subtiles des grammairiens tibétains et ne maintenir de leur classification que le terme collectif qu'ils donnent aux quatre cas isomorphes (accusatif, datif, locatif et déterminatif): *la-don* «à sens de à» et considérer ce groupe comme un cas unique. La fonction fondamentale de ce cas serait d'exprimer la localisation avec ou sans mouvement<sup>18</sup>, ce qui engloberait également la relation d'objet indirect, qu'il soit affecté par une action profitable ou non. Ce cas réunira les fonctions du datif et du locatif, précisément les relations qui peuvent être exprimées en français par la préposition à<sup>19</sup>.

\*

#### Conclusions :

Le caractère essentiellement nominal et central du verbe tibétain rend inutiles les cas de nominatif et d'accusatif, ou plutôt le seul nominatif qui existe en tibétain est le cas du verbe-sujet.

<sup>18</sup> Les grammairiens tibétains n'assignent au locatif que la faculté de déterminer la localisation sans mouvement en réservant le «mouvement vers» à *las-su-bya-ba* (prétendu accusatif). C'est encore un exemple de leur dépendance des modèles sanskrits, puisqu'en sanskrit, le «mouvement vers» peut (mais ne doit pas !) être exprimé par l'accusatif. Mais *las-su-bya-ba* est isomorphe au locatif, cette distinction est donc purement théorique.

<sup>19</sup> Je ne trouve pourtant pas que tous les problèmes soient résolus par l'unification des quatre cas isomorphes. D'abord il n'y aurait unification que de trois cas, l'accusatif étant complètement illusoire. Mais quant aux autres cas, l'exclusion du déterminatif (tib. *de-ñid*) de la catégorie *la-don* pourrait être justifiée. Il n'est pas entièrement isomorphe à d'autres cas et sa fonction est assez spécifique. Il reste également la pluralité inquiétante des particules marquant le cas *la-don*. On devrait peut-être revenir à la répartition des manuels européens qui assignent à chacun des trois cas des particules différentes. Mais il faudrait procéder d'abord à une enquête détaillée concernant les fonctions exactes de chacune de ces particules. Ce problème dépasse les limites du présent article et doit faire l'objet d'une étude spéciale.

L'agent et l'objet direct ne sont que deux déterminants de l'action exprimée par le verbe-sujet. Leurs fonctions respectives, si elles sont déterminées par la forme du verbe, ne doivent pas être nécessairement marquées par des particules casuelles. Ces compléments sont alors à l'absolutif, forme sans particule qui, en tant qu'énoncé isolé, devrait être classée en dehors de la déclinaison.

La déclinaison tibétaine n'embrasserait que les déterminations des fonctions spéciales : dépendance — génitif, provenance — ablatif, agent ou instrument — instrumental, localisation — cas *la-don* (datif = locatif) dont on devrait peut-être exclure le déterminatif pour en faire un cas indépendant.

Lorsqu'il y a nécessité, et parfois même sans nécessité, l'agent peut être déterminé par l'instrumental et l'objet par le cas *la-don*.

La copule tibétaine ne relie rien. C'est un modificateur qui transforme les substantifs et les adjectifs en noms d'état = verbes sujets.

*Constantin Regamey*

---

### III. IN MEMORIAM

---

**Albert Sechehaye**

(4 juillet 1870 - 2 juillet 1946)

**Charles Bally**

(2 février 1865 - 10 avril 1947)

*Ce cahier devait contenir un hommage à la mémoire d'Albert Sechehaye, président de la Société genevoise de linguistique dès la fondation de celle-ci. Les circonstances ont voulu qu'à cet hommage vint s'ajouter celui que nous devons maintenant au souvenir de notre président d'honneur, Charles Bally, et qu'ainsi ces deux savants, unis pendant tant d'années par l'amitié et la pensée, fussent une fois encore associés ici, dans le témoignage rendu à leurs personnalités et à leurs travaux.*

## L'œuvre linguistique de Charles Bally

---

Le nom de Charles Bally est de ceux qui marqueront dans l'histoire des études linguistiques. Il est même à croire qu'avec le recul du temps il prendra plus d'éclat encore et apparaîtra aux linguistes de l'avenir comme celui d'un penseur dont les vues originales ont eu le plus d'ampleur et de portée. Si Bally à ses débuts de linguiste a peut-être étonné ou même inquiété quelques-uns, c'est qu'il était un novateur, et l'on sait combien sont rares dans toutes les disciplines ceux qui apportent des idées nouvelles. Mais c'est par les novateurs seulement que les sciences peuvent progresser. D'Arbois de Jubainville disait un jour à un auditeur dans un entretien familial à l'issue d'un de ses cours : Vous vous dites mon élève, et vous ne m'avez jamais contredit ! Il entendait montrer par là que le rôle du maître est de former des élèves qui le contredisent, c'est-à-dire qui émettent des opinions nouvelles en avance sur les siennes et auxquelles il n'avait pas songé. Mais il n'est pas donné à chacun de contredire son maître. Pour y réussir de façon utile, il faut d'abord s'être assimilé l'enseignement du maître au point de s'élever au dessus de lui en voyant plus haut et plus loin. C'est quand on possède à fond la doctrine que l'on peut espérer la dépasser.

Charles Bally avait été initié à la linguistique par un des plus grands linguistes de tous les temps, Ferdinand de Saussure. Il n'a d'ailleurs jamais cessé de témoigner à son maître, auquel il devait succéder, autant d'admiration que d'affectueuse reconnaissance ; c'est lui surtout qui assumait la pieuse et lourde tâche de publier le *Cours de Linguistique générale*, professé par Ferdinand de Saussure et resté inédit. Il est resté imprégné de l'esprit et de la méthode de son maître ; c'est de lui qu'il

s'est inspiré dans ses recherches personnelles. Il faut dire qu'il approchait de la trentaine quand il fit la connaissance de Ferdinand de Saussure et aborda sous sa direction la linguistique. Or, ce qu'il avait fait jusque là le préparait à introduire dans cette discipline nouvelle pour lui, des idées originales et fécondes.

Bally avait commencé par être philologue. C'est bien à tort que certaines gens prétendent distinguer la philologie de la linguistique, comme deux disciplines opposées exigeant de leurs adeptes des qualités d'esprit toutes contraires. Il n'est rien de plus faux, et l'exemple de Bally suffirait à le prouver. On ne peut être un bon linguiste sans une solide culture philologique ; et inversement un philologue ne peut que gagner à la linguistique. Qu'est-ce que la philologie sinon l'étude critique des textes en vue de les établir et de les interpréter ? Quand elle est pratiquée comme elle mérite de l'être, avec intelligence et au mépris de la routine, il n'est pas de science qui exige plus de finesse et plus de précision ; elle habitue l'esprit à ne pas se contenter d'une vue superficielle, à pénétrer au fond des choses et à dégager des mots toute la réalité qu'ils enferment. Le linguiste doit se plier aux mêmes exigences. La valeur d'une forme linguistique dépend tout entière du texte d'où elle est tirée et des circonstances où elle est employée. C'est en partant de formes dûment établies que le linguiste peut remonter aux principes du langage, en exerçant un don de généralisation et de combinaison, qu'il applique à des comparaisons aussi nombreuses que possible avec d'autres langues. Aussi n'est-ce pas sans raison qu'en anglais la linguistique porte encore le nom de « comparative Philology ».

Bally s'était initié à la philologie en s'exerçant à celle qui était le plus capable de fortifier et d'affiner la vigueur de son esprit, la philologie grecque. Il n'est pas de meilleure préparation à la linguistique que l'étude critique des textes de l'antiquité grecque. Par leur abondance, leur variété, la haute valeur de la pensée qu'ils enferment et de la beauté qu'ils expriment, ils prêtent à un exercice d'assouplissement des plus efficaces. C'est une excellente gymnastique intellectuelle, qui a par surcroît le mérite de familiariser avec tous les problèmes que pose l'étude du langage. Bally s'était fait recevoir

docteur à Berlin en 1889 avec une thèse intitulée *De Euripidis tragœdiarum partibus lyricis quaestiones*. Et pendant plusieurs années il enseigna le grec à Genève au collège de Calvin. Ce que fut cet enseignement, tous ceux qui l'ont reçu sont d'accord pour en louer l'impeccable rigueur, l'élégante précision et le souci constant de serrer les textes d'aussi près que possible pour en faire valoir les moindres nuances. C'était un modèle de stricte méthode philologique. Entre temps, dès qu'il devint élève de Ferdinand de Saussure, Bally s'était mis à l'étude du sanscrit ; il la poussa assez loin pour qu'en 1906 son maître se déchargeât sur lui de l'enseignement de cette langue ; il s'y intéressa toujours, et dans les derniers mois de sa vie il travaillait à la préparation d'une grammaire sanscrite.

Mais une autre influence devait être décisive sur son orientation linguistique. Tout en se consacrant à l'enseignement des langues anciennes de la Grèce ou de l'Inde, il avait accepté de donner des leçons au séminaire de français moderne de l'Université de Genève. De plus, il participa aux Cours de Vacances, et il y joua dès le début un rôle prépondérant. Grâce à sa connaissance parfaite de l'allemand, il dirigea des exercices où l'allemand et le français étaient enseignés, c'est-à-dire où des étudiants parlant l'une des deux langues étaient exercés à la pratique de l'autre. Avec la conscience scrupuleuse qu'il mettait en toutes ses entreprises, il prit à cœur cette tâche pour laquelle il était si bien doué. Tous ceux qui ont suivi ces cours de vacances sont restés émerveillés des leçons qu'il y donnait. Avec une finesse et une sagacité incomparables, il pénétrait dans les secrets des deux langues, mettant en parallèle leurs ressources et leurs usages, opposant les caractères qu'elles présentaient et dégageant de cette comparaison des vues singulièrement neuves sur leurs qualités respectives. Le profit qu'il en tira lui-même est considérable. Il travaillait là sur une matière vivante et mouvante, en pleine force créatrice, riche de substance spirituelle. Et c'était pour lui l'occasion non seulement de fixer ses idées et de vérifier sa doctrine sur la nature du langage, mais de découvrir à chaque pas des sujets d'observations nouvelles, qui devaient former la matière de ses belles synthèses de l'avenir.

Cette double orientation décida de la façon dont il conçut la grammaire comparée. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, et cela depuis environ cent ans, la linguistique concentrait ses efforts sur l'histoire des langues. Les résultats merveilleux qu'on avait obtenus et qu'on ne cessait de perfectionner dans l'étude comparative de l'indo-européen excitaient l'ardeur des chercheurs; l s'établissait entre eux dans tous les pays une émulation des plus actives. Chacun ne songeait qu'à accroître les rapprochements entre les diverses langues de la famille et pour sa part à ajouter un trait, qui lui fût personnel, à l'image de la langue primitive dont la comparaison donnait idée. Cette façon de travailler n'était pas sans inconvénient pour la science elle-même. Déjà, dans un premier article publié en 1900 dans les *Mémoires de la Société de Linguistique* (t. XII, p. 65), Bally glissait une courte phrase qui contenait une critique d'une grande portée. A propos d'un menu détail, la forme et le sens du grec *ἀρασία*, il s'étonnait que les linguistes aient accepté sans contrôle cette forme étrange. « Ne serait-ce pas, disait-il, que trop préoccupés de tout ramener à l'unité indo-européenne, ils envisagent les formations postérieures d'un idiome sans se préoccuper suffisamment de l'esprit linguistique qui les a créées ? » Il dénonçait ainsi le danger que faisait courir aux chercheurs la hantise de l'indo-européen.

La préoccupation de reconstruire la langue primitive disparue exposait en effet à détourner l'attention des langues existantes; on sautait inconsidérément par dessus des siècles de développement linguistique. Il y avait plus grave encore: c'est que la comparaison portait de préférence sur des faits particuliers, isolés du système de la langue dont ils faisaient partie et souvent étrangers à ce système par leur caractère de survivances exceptionnelles. On perdait alors de vue l'essentiel, qui consiste dans la réalité de l'état de langue et dans l'actualité de la fonction linguistique. Encore Bally ne connaissait-il pas alors tous les excès du comparatisme glottogonique. Qu'aurait-il dit de certaines tentatives aventureuses, où, à force de disséquer les mots, on en arrive à leur imaginer comme prototype un son unique, une consonne, une voyelle, dont une multiple série de dérivés seraient issus par addition de préfixes,

suffixes ou infixes, suivant des règles arbitraires et partant invérifiables ? Pareil découpage fait sur le papier a quelque chose de puéril et d'alarmant. On se demande quelle réalité représente ce jeu de puzzle ; à quel moment, dans quelles conditions, pour quoi et par qui il aurait été effectué. On cherche en vain à se donner idée de la langue à laquelle aboutit ce travail de comparaison si minutieux et si patient. La méthode comparative appliquée à reculer les bornes de la préhistoire doit être employée avec ménagement ; poussée à l'extrême et gonflée outre mesure, elle risque, en voulant tout absorber, de se ruiner elle-même.

C'est ce que Bally avait senti dès le début. Aussi convia-t-il les linguistes à une tâche tout autre, dont il leur montra, dans une série d'articles et d'ouvrages, à la fois l'importance et l'intérêt. Cette tâche consistait à considérer un état de langue en lui-même dans sa réalité totale et complexe et à en étudier le fonctionnement.

Déjà Ferdinand de Saussure lui avait enseigné à distinguer la diachronie de la synchronie. Une langue étant un organisme en mouvement, un même fait de langue peut être considéré ou bien dans ses rapports avec l'état de langue auquel il appartient ou bien dans ses rapports avec les faits qui le précèdent et qui le suivent historiquement ; c'est-à-dire qu'il peut être considéré ou bien d'après sa place dans le système actuel de la langue ou bien d'après sa place dans la succession continue des effets et des causes. Ce sont deux dimensions différentes, correspondant à deux conceptions et à deux disciplines, l'une statique, l'autre dynamique, qui aux yeux de Ferdinand de Saussure se complétaient. Bally fut résolument synchroniste et staticien, et en cela se montre révolutionnaire. Peut-être même sa réaction contre l'histoire fut-elle excessive. Sans doute il ne contestait pas la légitimité de la linguistique historique, dont la merveilleuse réussite éclatait d'ailleurs à tous les yeux. Mais il concevait et il prétendait instituer une linguistique statique dont toute considération historique fût bannie. Or, il paraît impossible, quand on décrit un état de langue, de ne pas tenir compte de l'histoire ; on la rencontre malgré soi.

Un état de langue est complexe et comprend à la même

date des éléments qui sont en quelque sorte d'âge différent. On y rencontre à la fois des faits anciens, qui surnagent par accident et que ceux qui parlent utilisent sans les comprendre, et d'autre part des faits nouveaux, à l'état naissant, parfois encore timides et hasardés, mais qui annoncent des développements ultérieurs. Ce sont des indices précieux que le linguiste aurait grand tort de négliger, car ils révèlent les tendances de la langue. Ces tendances apparaissent d'ailleurs dans le fonctionnement de l'analogie, principe créateur, dont les produits ne sont viables que s'ils sont d'avance sanctionnés par l'ensemble de la communauté linguistique. D'autre part, les grandes langues de civilisation entraînent avec elles un bagage littéraire, qui est fait surtout de traditions et de souvenirs du passé. Faudrait-il donc exclure de la description d'une langue les œuvres littéraires, qui débordent toujours sur le moment présent, aussi bien par ce qu'elles comportent d'innovations, parfois téméraires, que par ce qu'elles conservent d'archaïsmes, souvent affectés ? Ces considérations n'échappaient pas au regard pénétrant de Bally ; il s'en est même expliqué à l'occasion. Mais il restait attaché à ce principe, qu'en matière de linguistique statique, le point de vue du linguiste doit être celui du sujet parlant. Or il n'est pas douteux que ceux qui parlent ne s'inquiètent jamais du passé de la langue qu'ils emploient ; le point de vue historique est pour eux inexistant.

En substituant l'étude des états de langue à celle des évolutions de langue, il opérerait un changement de direction. L'objet de l'étude était déplacé. Il passait de l'examen des documents écrits, conservés de langues mortes, à l'observation directe des formes utilisées par les langues vivantes. Mais où donc la langue vivante existe-t-elle sinon dans le cerveau de ceux qui parlent ? C'est seulement par l'emploi qu'ils en font qu'on la peut connaître et juger. La linguistique statique est donc essentiellement psychologique ; car rien n'est dit qui n'ait été pensé. Ici intervient alors la distinction fondamentale établie par Ferdinand de Saussure entre la langue et la parole. Bally devait en dégager toutes les conséquences qu'elle comporte. Si la parole est individuelle et traduit la façon dont chacun utilise la langue, la langue est une institution sociale, un produit de l'activité so-

ciale ; elle existe indépendamment de chacun de ceux qui la parlent, bien qu'elle soit faite de toutes les paroles antérieurement accumulées. Toute étude statique du langage relève donc à la fois de la psychologie et de la sociologie ; elle consiste à étudier le fonctionnement d'une langue en tant que celle-ci exprime une pensée collective, la pensée de tout un peuple.

*La Pensée et la Langue*, c'est le titre d'un beau livre de Ferdinand Brunot. La publication en avait provoqué un fâcheux malentendu, qui doit être ici formellement dissipé. Certains ont cru ou feint de croire que Brunot se serait inspiré des idées de Bally. En fait, bien que *la Pensée et la Langue* ait paru en 1922, alors que la doctrine de Bally était depuis dix ans connue du public, Brunot ne lui doit certainement rien. Il a condensé et systématisé dans son livre des idées qu'il avait longuement mûries et qu'il expérimentait depuis vingt ans en les exposant à ses élèves de la Sorbonne et de l'École de Sèvres. S'il s'est rencontré sur certains points avec Bally, c'est que l'état même de la science devait amener deux grands esprits, également révolutionnaires — si différents qu'ils fussent d'ailleurs — à considérer les problèmes sous des perspectives semblables et à tenter de les résoudre dans les mêmes directions. Les différences entre les deux doctrines sont d'ailleurs assez fortes. Bally a pris soin de les marquer lui-même dans un important article qu'il a donné au *Bulletin de la Société de Linguistique*, tome XXIII, p. 117 et ss.

Brunot dans son livre faisait place à l'histoire, et Bally n'a pas manqué de le lui reprocher, l'histoire devant rester suivant lui hors de toute description statique. Lui-même ne veut être que psychologue, et pour commencer il s'attache à une question que Brunot n'a pas touchée, celle de la nature du signe linguistique. C'est une question fondamentale de sa doctrine. Il y est revenu à plusieurs reprises, et encore dans les dernières années, où il a défendu contre divers contradicteurs le caractère arbitraire du signe. Il entendait par là que la langue est hors d'état de fournir à ceux qui parlent un motif qui justifie les formes qu'ils emploient. Il n'y a aucune raison pour que la somme de deux et deux soit dénommée *quatre* plutôt que *cinq* ou que *six* ; pas de raison pour que le *bœuf* s'appelle ainsi plu-

tôt que *chien* ou *cheval*. Il ne faut pas être dupe de certaines apparences, qui dans la composition ou la dérivation semblent exclure l'arbitraire : *ferblantier* est tiré de *ferblan(c)* au moyen d'un suffixe dont le sens est clair pour tout Français ; mais on retombe dans l'arbitraire si l'on cherche à comprendre le sens de ce suffixe. Ainsi la langue impose à ceux qui parlent tout un système de signes qu'elle ne leur explique pas et que ceux-ci doivent accepter aveuglément. Ces signes sont autre chose que de simples indices : l'indice est un fait qui permet de conclure à l'existence d'un autre fait ; le signe est un acte de volition réfléchi. Ainsi la fumée est un indice de feu, mais le tocsin est un signe d'incendie. Dans le langage il ne saurait être question que de signes, car toute parole est un acte.

Cette distinction est subtile sans doute (cf. le *Journal de psychologie*, d'avril-juin 1939), mais elle est indispensable pour faire comprendre le rôle du signe linguistique. Les signes dont le système constitue la langue ne correspondent à aucune pensée réelle, ils ne désignent qu'une représentation abstraite, un concept virtuel ; ils ont besoin d'être actualisés pour passer dans la parole. Le fonctionnement du langage consiste justement à transformer le virtuel en actuel. Les moyens d'actualisation sont nombreux et varient suivant les langues ; ce sont tous les outils comme la copule, les articles, les adjectifs pronominaux, les prépositions, les conjonctions, ce sont aussi les désinences flexionnelles ou les règles d'ordre des mots. L'étude de ces moyens est le rôle de la grammaire, par opposition à la lexicographie qui n'enregistre que les mots, c'est-à-dire le virtuel du langage. Par l'actualisation, le mot devient un terme de la phrase et par suite est rendu capable d'y avoir une fonction. Il y a d'ailleurs des degrés dans la virtualité. Celle-ci admet des caractérisations qui limitent la portée du concept sans que la virtualité soit entamée. Ainsi le concept virtuel de *roi* peut être caractérisé en *roi cruel*, *grand roi*, *roi constitutionnel* ou *roi absolu* ; ce sont autant de sous-concepts qui ont besoin comme les autres d'être actualisés pour figurer dans une phrase.

La grammaire ne s'attache qu'aux formes de la langue ; mais son rôle est capital, car les formes qu'elle étudie représentent des catégories qui sont une réalité pour l'esprit. Ceux

qui parlent en démontrent l'existence par l'emploi même qu'ils en font. On a un moyen de s'en rendre compte dans les cas de formes transposées. Bally entend par transposition un procédé dont il a indiqué l'importance au cours de quelques articles, mais sans en présenter une étude d'ensemble qui reste à faire après lui. Il y a transposition quand un signe, sans perdre la valeur que lui attribue sa catégorie naturelle, joue le rôle d'un signe appartenant à une autre catégorie (transposition d'un substantif en adjectif, d'un adjectif en adverbe, ou encore emploi de tours grammaticalement équivalents comme : Pyrrhus déclarer *aimer* Andromaque, ou *qu'il aime* A., ou *son amour* pour A.). La transposition sert constamment à l'expressivité. Encore faut-il distinguer deux types de transposition. L'une est devenue un procédé habituel par lequel on fait définitivement passer un signe dans une nouvelle catégorie ; l'autre n'est que le passage occasionnel d'un signe d'une catégorie dans une autre. Cette dernière est la vraie et relève seule de la statique. Dès que la transposition n'est plus réversible, elle relève de l'histoire ; c'est un procès dont la statique n'a plus qu'à constater le résultat comme un fait accompli. Dans un cas, le signe porte un masque qu'il peut enlever à volonté ; dans l'autre, le masque adhère au visage et le remplace.

C'est ainsi que la langue fonctionne par des oppositions entre signes. Tout le problème de la statique revient à un problème de délimitation. Il s'agit de marquer les limites de chaque signe à l'intérieur du système et par rapport aux autres signes qui en font également partie. Ce travail exige une technique minutieuse ; mais les critères qu'il fournit sont pour le linguiste d'une utilité exceptionnelle ; ils sont la seule garantie qu'il n'opère pas sur des idées a priori et suit fidèlement les enseignements de l'expérience. C'est aussi le seul moyen qu'il ait de dépasser celle-ci pour atteindre, derrière la masse confuse des formes grammaticales, la pensée qui les ordonne, qui les accorde et qui les éclaire.

On peut juger par ce résumé succinct de la finesse d'analyse de Bally dans sa définition du signe et des progrès qu'il a fait faire à la linguistique statique. Mais il ne s'en est pas tenu là. S'il a pénétré profondément dans les secrets du mécanisme de

la langue dont il a démonté tous les ressorts, il s'est demandé à quelles fins la parole utilisait ce mécanisme si délicatement agencé. Et il s'est trouvé d'accord avec Ferdinand Brunot pour reconnaître et proclamer que la parole reflète exactement tous les aspects de la vie. Les pensées qu'elle exprime sont des « pensées vécues », et les pensées vécues sont d'une tout autre étoffe que les idées pures. Elles ne sont jamais essentiellement d'ordre intellectuel ; ce sont des impulsions accompagnées d'émotion, qui poussent à l'action ou qui en détournent, ce sont des épanouissements ou des repliements de désirs ou de volitions. On retrouve en elles le mouvement même de la vie, avec ses contradictions et ses disparates, ses sursauts et ses dépressions, avec tout ce cortège de passions et de sentiments jamais satisfaits, avec cette poursuite constante et constamment rebutée d'un idéal qui répond à l'ambition d'être soi-même. En se servant de la langue, qui est un patrimoine commun, chacun de nous, de l'illettré le plus grossier au poète le plus subtil, l'adapte à son tempérament propre. Aucun homme ne vit par la seule intelligence. Les idées générales ne pénètrent en nous qu'en subissant une réfraction. Nous les inclinons vers des fins subjectives en les transformant en jugements de valeur ; et quand nous les exprimons, c'est par des procédés empreints d'affectivité. Le linguiste est donc loin d'avoir achevé sa tâche quand il a repéré et classé toutes les règles de la grammaire logique. Il lui reste à étudier les procédés si variés du langage affectif.

C'est à faire comprendre l'urgence et l'utilité de cette tâche qu'était consacré le petit livre intitulé *Le Langage et la Vie*, que Bally publia en 1913 et où il reproduisait des conférences faites par lui à Genève et à Paris. Il en donna deux nouvelles éditions, très augmentées, en 1926 et en 1935. On ne vit pas d'abord toute la portée de cet ouvrage. Même il ne manqua pas de soulever des critiques. On fut choqué de ce qu'il contenait de négatif, de la façon tranchante dont il bafouait les règles de la grammaire courante, dont il heurtait les traditions auxquelles les écoliers sont habitués dès l'enfance. On lui reprocha surtout, en affirmant la primauté de l'affectif, d'ouvrir en linguistique la porte au vague et au flou. Le fait est que l'affectivité se laisse

plus difficilement régler que la logique ; elle a des formes nuancées, fuyantes et sans cesse variables. Mais Bally devait montrer, dans divers articles portant sur de menus détails, combien les règles du langage affectif, pour être d'une subtilité parfois déconcertante, n'en sont pas moins discernables au linguiste exercé, de même qu'elles sont sensibles à ceux qui les appliquent en parlant. Notamment dans ses contributions aux *Mélanges Vendryes* et aux *Mélanges Boyer* en 1925, il a présenté à ce sujet de fines observations, appuyées de principes fermes et bien assurés. Qu'on ait mis quelque temps à le reconnaître, c'est ce qui arrive à tous les novateurs. Si la doctrine qu'il apportait avait été évidente par elle-même et d'avance reconnue de tous, il n'aurait eu aucun mérite à la découvrir et à l'enseigner. En fait, les idées de Bally sur l'affectivité dans le langage étaient si justes et si nécessaires qu'aucun linguiste aujourd'hui ne pourrait les ignorer ; elles sont entrées dans le domaine public.

Il les avait d'ailleurs lentement mûries, comme le fruit de longues méditations. Elles forment déjà le fond de son *Précis de stylistique*, publié en 1905, et de son *Traité de stylistique française* qui parut peu d'années après. Il y renouvelait la discipline qui porte le nom de stylistique. Que faut-il entendre par là ? Voilà un terme malheureux, parce qu'il est ambigu. Comme le mot style, qui comporte des définitions assez différentes, le mot stylistique a été appliqué à des objets qui ne s'accordent pas. Pour certains la stylistique consiste à étudier dans une langue, ou même dans la langue d'un seul écrivain, l'emploi des formes grammaticales ou des tours de syntaxe, à mesurer l'étendue des phrases ou l'ordre des mots, à apprécier la valeur des métaphores ou la variété des synonymes. Pour d'autres la stylistique relève simplement de la critique littéraire, quand ce n'est pas de l'art d'écrire. Bally s'est très clairement expliqué au sujet de la stylistique dans un important travail publié en 1912 dans *l'Archiv für das Studium der neueren Sprachen* ; il y définit exactement le sens qu'il lui donne.

Pour lui la stylistique est la science des moyens d'expression. Elle consiste à étudier les types expressifs qu'une langue met en œuvre pour rendre les mouvements de la vie de l'es-

prit. Aussi couvre-t-elle un domaine aussi large que la langue elle-même. Tous les phénomènes linguistiques en effet dénotent quelque chose de la vie de l'esprit et des mouvements de la sensibilité. La stylistique n'est pas l'étude d'une partie du langage, c'est celle du langage tout entier, observé sous l'angle de l'expressivité. La phonétique y est intéressée, comme le vocabulaire et la syntaxe ; car il y a de l'expressivité dans le rythme, dans la mélodie, dans l'intonation et l'accentuation (qu'on pense à l'accent d'insistance) autant que dans la prononciation, y compris les silences et les arrêts, qui ont la valeur du degré zéro. La stylistique ne donne pas la préférence au langage affectif sur le langage intellectuel ; elle les étudie tous les deux dans leurs rapports réciproques et examine dans quelles proportions ils s'allient pour composer tel ou tel type d'expression. Toutefois elle ne borne pas son effort à définir les caractères propres d'une langue par opposition à des langues voisines pour tirer de cette comparaison des indications sur le génie de chacune et sur le caractère des peuples qui les parlent. Ce serait faire de la stylistique objective ou externe. Bally préconise au contraire une stylistique subjective et interne, qui se place uniquement au point de vue de ceux qui parlent et qui définit l'expressivité d'après le sentiment de ceux-ci. Si la comparaison intervient après coup, elle porte alors sur des données fournies par la langue même et non sur le jugement d'un linguiste, toujours récusable, surtout lorsqu'il est étranger.

Après tant de publications variées on pouvait attendre de Bally un ouvrage d'ensemble où se trouverait condensé tout l'acquis de sa vie de penseur et de savant. Il faut se féliciter qu'il ait eu le temps et la force de l'écrire. C'est son beau livre *Linguistique générale et linguistique française*, qui parut en 1932 et dont il donna une seconde édition refondue et augmentée en 1945. On y retrouve dans une synthèse parfaite, remarquablement équilibrée, les idées qu'il avait émises au cours de sa carrière et qui demeuraient éparses en divers ouvrages ou articles ; le groupement qu'il en a fait témoigne de l'unité de sa doctrine et de la fermeté de sa pensée. Ce livre restera comme la somme de ses connaissances, le résultat définitif de ses méditations et de ses recherches. Il y expose une théorie de l'énonciation, où il reprend et condense toutes ses idées sur la nature

du signe linguistique ; il y définit la technique des signes matériels (signifiants) dans leur rapport avec les valeurs (signifiés). Et tout cela aboutit à une caractérisation du français, qui est à la fois une illustration et une confirmation de la théorie générale. C'est une bonne fortune pour notre langue que d'avoir servi de motif et de support à une synthèse aussi poussée. On ne peut qu'admirer la finesse des analyses et la justesse des observations qui en sont tirées. Aucune des ressources expressives de la langue n'y est négligée, depuis l'harmonie de la versification jusqu'aux nuances subtiles de la syntaxe.

Bally embrasse le français dans son ensemble, considérant à la fois la langue populaire et la langue littéraire la plus savante. Et cette étude est faite sans aucun dogmatisme, avec une complète indépendance et une grande sûreté de jugement. Il s'y montre homme de goût et fin connaisseur du plaisir esthétique. Lui qu'on avait parfois accusé d'être ennemi du passé, il reste fidèle à la tradition en déplorant la disparition de l'e muet, dont il constate que « l'amuissement étend ses ravages ». Est-ce donc le fait d'un conservateur misonéiste, d'un adversaire du progrès, que le changement chagrine et inquiète ? C'est bien plutôt le regret d'un artiste, qui connaît les qualités de l'outil dont il a l'habitude et souffre de le voir altérer, estimant qu'en perdant sa finesse il privera la langue d'une ressource qu'elle ne remplacera pas. D'autre part, il tient grand compte des innovations de la langue populaire. C'est déjà ce qu'il avait fait dans un livre publié en 1931 sur *la Crise du français*, qui avait soulevé en son temps un concert de protestations. On crut qu'il s'y faisait l'apôtre des barbarismes et des solécismes, qu'il justifiait et défendait les pires incorrections. En fait, il y montrait simplement que les erreurs et les impropriétés, proscrites avec raison par la grammaire traditionnelle, sont riches d'enseignement pour le linguiste, auquel elles révèlent les tendances de la langue. A moins de considérer le français comme une langue morte, on doit y admettre la possibilité, la légitimité de la faute. Il y a en fait une grammaire des fautes, dont nul linguiste ne peut méconnaître l'intérêt.

Pour mieux faire ressortir les caractères du français, Bally fait constamment appel à la comparaison de l'allemand ; mais

quand il s'agit d'opposer les caractères des deux langues, il se montre prudent et réservé, se gardant bien d'établir un classement entre elles, et leur attribuer un rang. Il y a entre elles des différences qui sautent aux yeux, et qu'on peut dire de notoriété publique, car elles sont cataloguées dans tous les manuels. Ce sont souvent des habitudes traditionnelles, dont chacune s'accommode et qu'elle conserve sans y prêter attention. L'étranger peut en éprouver une gêne, mais l'indigène n'en souffre pas. Bally d'ailleurs ne se dissimule pas certaines faiblesses ou déficiences de notre langue et il n'enregistre pas sans réserve ses qualités les mieux reconnues. On est d'accord pour louer la clarté du français ; et pourtant le français prête largement au calembour (on peut croire cependant que Bally exagère quand il dit que c'est là une plaie du français !). En fait, les Français aiment les idées claires, et il y a dans leur littérature d'incomparables modèles de clarté. Mais en dehors d'un don naturel, la clarté exige un long apprentissage et une application soutenue. C'est le résultat de l'éducation, et il dépend de l'écrivain de s'en assurer le profit. Voltaire est toujours parfaitement clair, au point qu'on a pu l'accuser — bien à tort — de manquer de profondeur. Mais les gens qui écrivent par humeur, comme Saint-Simon, ne sont pas clairs. Et si l'on peut apprécier chez Maupassant la clarté, ce n'est pas cette qualité qui domine chez Marcel Proust.

Par comparaison avec l'allemand, le français a donné lieu à des jugements contradictoires. Lequel est plus abstrait ou plus concret ? Lequel plus analytique ou plus synthétique ? Cela dépend du sens qu'on attache à ces mots. Bally juge le français analytique, par opposition au caractère synthétique de l'allemand. Mais il estime que le français est en train de s'acheminer vers une nouvelle forme de synthèse en constituant des unités par groupes de mots, que l'allemand continue à séparer. Qu'est-ce à dire ? C'est qu'il faut se garder d'attribuer à un état de langue donné ce qui n'est vrai que d'un état antérieur. La loi des langues est le changement, et Bally rappelle avec raison cette antinomie linguistique, que d'une part les langues changent sans cesse, et que d'autre part elles ne peuvent fonctionner qu'en ne changeant pas. En d'autres

termes, s'il est fatal que les langues changent, il est nécessaire que ceux qui parlent ne s'en aperçoivent pas. Toute langue est à chaque moment le produit d'un équilibre transitoire, qui se détruit constamment pour se rétablir aussitôt. C'est une conclusion d'une grande portée, et que l'on peut même étendre à d'autres matières que le langage.

Après qu'on a fait le tour des idées linguistiques de Charles Bally, on est tenté de se demander ce qui en restera. Qu'elles soient un jour dépassées, c'est souhaitable, à moins de désespérer de la science ; et on peut être convaincu qu'il l'aurait souhaité lui-même. Mais l'œuvre qu'il a bâtie est vaste et solide ; telle qu'elle est actuellement, elle restera longtemps encore riche d'enseignements utiles et variés ; car elle donne sans cesse à penser. Les jeunes linguistes y trouveront une masse abondante d'idées fécondes, de raisonnements rigoureux, de critiques pénétrantes et ils y goûteront cette forme élégante et précise, qui est une joie pour l'esprit. Bally leur laisse de plus un modèle à suivre, dont le mérite ne vieillira pas. C'est qu'il ne s'est pas contenté d'appliquer, en élève zélé, l'enseignement de ses maîtres ; il a tenu à faire œuvre personnelle en examinant, et de près, le bien fondé des principes qu'ils lui inculquaient. Il a jeté son regard, d'une singulière acuité, sur le champ immense de la science linguistique, ne laissant aucun coin sans l'explorer. Afin de mieux saisir la valeur et la portée du détail, il a voulu au préalable acquérir une juste vue de l'ensemble. Il a soumis les théories en cours à une critique implacable, sans se laisser impressionner par l'éclat des titres ou la durée des succès. Son œuvre, si riche de fond comme de forme, est en outre le triomphe de la probité intellectuelle, de la curiosité scientifique et du libre examen.

*J. Vendryes*

---

*Aux obsèques d'Albert Sechehaye, le 4 juillet 1946, le professeur Victor Martin, doyen de la Faculté des lettres, a prononcé l'allocution suivante, au cours de laquelle il a donné lecture d'une page écrite par Charles Bally, que sa santé empêchait d'assister à la cérémonie :*

S'il est un homme à propos duquel la phrase consacrée : « Il ne laisse que des regrets » n'est pas une formule banale et vide mais l'exacte expression de la vérité, c'est bien celui dont la mémoire nous réunit ici. Aussi la nouvelle de sa mort, au début d'une retraite que tous lui souhaitaient paisible et féconde, a-t-elle été accueillie avec une émotion significative.

La Faculté des Lettres de notre Université, au nom de laquelle j'ai l'honneur de parler, perd en lui un maître éminent et un collaborateur fidèle d'un inaltérable dévouement.

Bien qu'il ne fût entré dans le corps professoral universitaire régulier qu'en 1929, à titre de professeur extraordinaire de théorie de la grammaire — enseignement créé expressément pour lui, ce qui atteste la valeur reconnue au savant — il était associé de longue date à l'activité de la Faculté des Lettres. Dès son retour d'Allemagne où il avait conquis à Göttingue le doctorat en philosophie et rempli les fonctions de lecteur de français, il devenait, en 1902, privat-docent et inaugurait au Séminaire de français moderne et aux Cours de vacances, ces institutions que Bernard Bouvier venait de créer, un enseignement qui s'est poursuivi jusqu'à sa retraite, c'est-à-dire pendant plus de quarante ans. Cet enseignement portait sur la phonétique et la versification françaises, sur l'ancien français et sur la stylistique. Comme Ch. Bally, auquel l'attachaient une solide amitié et un goût commun pour les problèmes de la langue, il a su tirer de cet enseignement pratique les matériaux nécessaires à l'élaboration de théories scientifiques originales.

L'Université eut tôt fait de reconnaître les mérites scientifiques d'Albert Sechehaye ; preuve en soient les suppléances répétées qu'elle lui a confiées. Quand il s'agit d'occuper la chaire d'un F. de Saussure ou d'un Ch. Bally, le choix du sup-

pléant en dit long sur les capacités de celui auquel on a recours : ce n'est pas le premier venu qui peut remplacer de tels maîtres.

Il était donc tout naturel qu'en 1939, lorsque la limite d'âge vint interrompre la brillante carrière pédagogique de Ch. Bally, son émule, collaborateur et ami Albert Secheyaye ait été appelé à lui succéder dans la chaire de linguistique générale héritée de Ferdinand de Saussure. Il y fut le digne continuateur de ses deux illustres devanciers, assurant, par l'originalité de ses travaux et de ses leçons, la pérennité de ce que le monde savant appelle désormais couramment l'Ecole linguistique genevoise.

Cependant cette responsabilité nouvelle et absorbante ne l'empêcha pas de maintenir sa collaboration au Séminaire de français moderne et aux Cours de vacances, institutions qu'il a servies avec une infatigable constance à travers les années. Il leur vouait un intérêt tout spécial ; ses goûts de pédagogue se donnaient carrière dans le cadre de ces leçons familières, à effectifs restreints, qui convenaient tout particulièrement à la simplicité et à la modestie qui étaient parmi les qualités les plus séduisantes de notre regretté collègue.

Chez lui, en effet, le caractère était aussi attachant que les dons intellectuels. Des convictions solides, acquises par l'expérience et mûries dans la méditation, lui dictaient une fidélité inébranlable aux principes dont il avait reconnu la valeur, mais l'aménité foncière dont il était doué lui permettait d'allier cette fermeté à la plus parfaite tolérance. Il était dans toute l'acception du terme un homme de paix. La franchise dans l'expression de ses opinions allait de pair avec la courtoisie et le respect pour la pensée d'autrui. Ces précieuses qualités de cœur rehaussaient les mérites du savant et lui valaient la sympathie générale. La présence d'hommes pareils est une bénédiction dans un collège comme celui que forme le corps enseignant d'une faculté universitaire et nul n'est mieux placé pour en apprécier le bienfait que celui auquel échoit l'honneur, parfois redoutable, de le présider. C'est dire le vide que laisse dans notre compagnie la disparition d'un tel collègue et le chagrin que nous en éprouvons. Il nous permet de partager celui de sa famille et particulièrement de Madame Secheyaye, à laquelle s'adresse en premier lieu notre respectueuse sympathie.

Pour esquisser la carrière scientifique du disparu j'ai le privilège de pouvoir vous donner lecture de quelques pages rédigées par M. Ch. Bally. Empêché par sa santé d'être physiquement au milieu de nous comme il l'eût souhaité, il a tenu à participer à la cérémonie qui nous rassemble par l'hommage que voici :

*La carrière scientifique de notre ami débute en 1902: lecteur à l'Université de Göttingue, il y présente une thèse sur L'Imparfait du subjonctif et ses concurrents en français. Ce premier travail montre déjà dans quelle direction s'orienteront ses recherches : c'est en approfondissant l'étude de sa langue maternelle que Sechehaye s'est élevé progressivement jusqu'aux problèmes que pose le langage en général. Et c'est le fruit de ces réflexions, — groupées en une large synthèse, — qu'il nous offre dans son premier ouvrage d'ensemble: Programme et méthodes de la linguistique théorique, publié en 1908. Ce livre n'a pas eu le retentissement qu'il méritait. Son auteur était trop modeste pour l'imposer lui-même à l'attention et, pourtant, ce large exposé où tout s'enchaîne avec une lumineuse clarté est comme une préfiguration de la linguistique saussurienne, dont personne ne parlait alors, et pour cause. On devine que notre ami était tout préparé à se l'assimiler lorsqu'elle apparaîtrait.*

*L'événement le montra bien. Après la mort du maître en 1913, nous entreprîmes de reconstituer d'après des notes d'étudiants les leçons que Saussure avait professées à notre Université sur les principes du fonctionnement et de l'évolution de la langue. Il faut avoir travaillé en étroite collaboration avec Albert Sechehaye pour savoir à quel point ce savant, épris d'absolu, était doué de l'esprit de finesse. Avec un tact infini, il dégagait le sens caché de telle expression, résolvait telle contradiction apparente, combinait des éléments dissociés, et réussissait enfin à donner à chaque pierre de l'édifice la place qui lui revenait. Si le « Cours de linguistique générale » s'est imposé d'emblée à l'attention, s'il a déterminé une révolution dans la science du langage, c'est qu'il est cohérent et lumineux dans toutes ses parties, et Sechehaye a beaucoup contribué à ce résultat. Dès lors, sa pensée s'identifie avec celle de son maître ; non qu'il l'ait*

*reproduite servilement — elle a au contraire accentué la marque personnelle de sa production, — mais, avec une inlassable ténacité, il n'a cessé de la défendre contre les critiques injustifiées. Il s'est ingénié à en découvrir les aspects les plus cachés*

*Il n'en poursuivait pas moins ses recherches propres : En 1926 parut l'Essai sur la structure logique de la phrase, le plus connu de ses ouvrages, le plus souvent cité. L'Institut de France en consacra le mérite par l'attribution du prix Volney. Mais ici apparaît un nouvel aspect de cet esprit riche et nuancé : le sens des réalités pratiques. Sechehaye ne se perd jamais dans les espaces, et l'on sent qu'à propos de chaque fait de grammaire, il se pose la question : Comment enseigner cela ? C'est par ces préoccupations pédagogiques, sous-jacentes dans l'Essai, qu'il a rendu de si grands services au Séminaire de français moderne, aux Cours de vacances et aux cours destinés aux stagiaires de l'enseignement primaire. Il a fait mieux : il a établi les principes d'une méthode grammaticale qu'il nomme « méthode constructive ». Partant de la cellule linguistique qu'est la phrase simple, il montre comment, par des échanges fonctionnels et par des amplifications progressives, les formes les plus diverses de la syntaxe peuvent se ramener aux formes les plus simples. Cette méthode a déjà pénétré dans plusieurs manuels, auxquels ce trop modeste collaborateur a prêté son concours anonyme. Mais ce n'est pas tout : nous croyons savoir qu'il a pu mettre la dernière main à une grammaire française qui, je l'espère, verra le jour, pour le plus grand profit de notre enseignement.*

*Sechehaye avait le génie de l'organisation ; il l'a prouvé en maintes circonstances. On sait par exemple que le Congrès de linguistes qui se tint à Genève en 1931 fut une brillante réussite ; c'est que dans la coulisse un secrétaire général — c'était lui — avait tout prévu, tout préparé, veillant à tout, ne reculant devant aucune corvée fastidieuse. Sévère pour lui-même, indulgent pour autrui, telle était sa devise.*

*Quel fil mystérieux reliait les formes diverses de cette pensée harmonieuse ? C'est qu'un idéal l'animait, idéal très élevé et très pur. Il a prouvé qu'une attitude vraiment scientifique n'est guère concevable sans une haute tenue morale.*

*Sechehaye n'était pas qu'un savant : c'était un homme. Ses collègues, ses disciples, ses amis sont aujourd'hui dans la tristesse ; mais il leur reste son exemple. C'est en le suivant qu'ils trouveront le courage de se remettre en route et de reprendre le travail.*

Ch. Bally

Ainsi s'exprime un de ceux qui ont été le mieux à même d'apprécier, sous ses aspects divers, la personnalité de notre collègue. Je n'ajouterai rien à cet émouvant témoignage auquel nous nous associons avec ferveur en nous inclinant pieusement devant la dépouille de celui qui fut parmi nous, non seulement un collègue affectueux et bienveillant, un pédagogue averti et un savant perspicace, mais aussi et mieux encore un homme de bien et un cœur pur.

*Victor Martin*  
*Doyen de la Faculté des Lettres.*

*Allocution prononcée aux obsèques de Charles Bally, le 12 avril 1947, par le président de la Société genevoise de linguistique*<sup>1</sup>.

Il y a neuf mois à peine, la Société genevoise de linguistique fut cruellement éprouvée par la mort d'Albert Sechehaye, qui l'avait présidée dès sa fondation en 1940. La voici frappée aujourd'hui d'un nouveau deuil, que partagent avec nous tous les confrères et les disciples du maître défunt, les lecteurs de ses ouvrages, tous ceux qui lui étaient attachés par les liens de la collaboration scientifique et de l'amitié.

En Charles Bally, la Société genevoise de linguistique ne perd pas seulement un de ses fondateurs, un président d'honneur, disciple et successeur de F. de Saussure, un chef d'école. Mais pour dire ce qu'elle vient de perdre, il faudrait pouvoir dire tout ce qu'elle a reçu et recevait sans cesse de Charles Bally; et cela, qui de nous saura dignement et pleinement le dire? Je repense en ce moment à l'hommage si touchant et si juste que Bally rédigea lui-même l'an passé pour les obsèques de son collègue et ami, et je sens toute l'insuffisance de celui que j'apporte aujourd'hui à la mémoire de mon maître.

Né à Genève en 1865, c'est dans sa ville natale que Bally accomplit presque toute sa carrière. Depuis son retour d'Allemagne, où il avait passé son doctorat, il ne l'a guère quittée, jamais pour longtemps. Maître de grec au Collège dès 1900, donnant d'autre part au Séminaire de français moderne l'enseignement d'où devait sortir un peu plus tard son *Traité de stylistique française*, Bally suivait en même temps les cours de F. de Saussure, son maître et bientôt son ami, qu'il fut appelé à suppléer en 1906 dans l'enseignement du sanscrit, avant de devenir, en 1913, son successeur dans la chaire de linguistique et de grammaire comparée à la faculté des lettres. Pendant 26

---

<sup>1</sup> Le texte de l'allocution du professeur H. Frei, successeur de Ch. Bally, paraîtra dans le premier numéro de la revue «Lingua».

ans (il prit sa retraite en 1939), Bally a donné le meilleur de lui-même à ses étudiants pour qui il fut un maître accueillant, compréhensif, encourageant, et qu'il savait associer aux démarches mêmes de sa pensée, leur proposant, dans ses leçons, non une doctrine toute faite, mais la recherche palpitante d'une vérité difficile à cerner. On retrouve dans ses ouvrages et ses articles, l'accent et la saveur vivante de son exposé oral.

Lorsque l'âge et le déclin de sa santé eurent mis un terme à sa carrière universitaire, et jusqu'aux dernières semaines de sa vie, il partagea son temps entre ses travaux, des lectures en commun avec quelques amis, et ses relations avec le vaste cercle des confrères et des anciens élèves à qui son affection était infiniment précieuse. Triomphant des difficultés que lui causait sa vue très affaiblie, inaccessible au découragement, il remaniait, en vue d'une seconde édition, son grand ouvrage : *Linguistique générale et linguistique française*, composait un *Traité d'accentuation grecque*, publié en 1915, entreprenait une grammaire sanscrite, se tenait au courant des nouvelles théories et des nouvelles découvertes, toujours avide de connaissances et gardant avec une incroyable fraîcheur cette faculté de s'étonner qui est la marque d'une intelligence toujours jeune. Cette vie intense de son esprit, masquant l'état précaire de sa santé, faisait croire que rien ne pourrait l'abattre, et que chez lui la vie finirait toujours par triompher. Et nous sommes douloureusement surpris d'une fin à laquelle nous refusions de nous attendre.

Il serait déplacé de tenter ici une analyse de l'œuvre scientifique de Bally, et plus encore, une appréciation de cette œuvre. Mais il faut dire au moins qu'elle est singulièrement importante et originale, propre à susciter aussi bien des vocations enthousiastes que des discussions fécondes. Pour chacun des problèmes qu'il a abordés et longuement mûris, il a proposé une solution dont il faudra toujours tenir compte. Son autorité est depuis longtemps incontestée dans le domaine de la stylistique, qu'il a définie comme l'étude des éléments affectifs du langage, et à laquelle il n'a cessé de revenir jusque dans ses dernières publications. Sa plus ample contribution à la science linguistique est constituée par le maître ouvrage intitulé *Linguistique*

*générale et linguistique française*, où il affronte le problème, difficile entre tous, des rapports qui existent entre le langage et la pensée, entre les procédés et les catégories de la grammaire et celles de la logique. Il y révèle un esprit à la fois vigoureux et délié, sensible aux moindres nuances et capable de saisir les relations cachées entre des faits d'aspect disparate ; esprit avide de rigueur et de logique, qui relie en un système cohérent tous les faits particuliers sans les dépouiller jamais de leur particularité. Les vues de Bally sur l'actualisation, la modalité, la transposition, par exemple, semblent destinées à tenir une place importante dans les recherches à venir. Elles prolongent, sur plus d'un point, la pensée de Saussure, à laquelle Bally revenait sans cesse, pour en éprouver la solidité ou la défendre. La dernière fois qu'il prit la parole à la Société genevoise de linguistique, en septembre dernier, ce fut justement pour rappeler la doctrine saussurienne de l'identité du signe, dont l'exposé qu'on venait d'entendre confirmait inopinément la justesse.

Tout au long de sa carrière, de l'enseignement secondaire à l'enseignement supérieur, dans ses leçons et dans ses ouvrages, et jusque dans sa retraite, Bally a toujours été et voulu être tout ensemble un savant et un pédagogue. L'intérêt que ses idées et ses découvertes éveillaient dans le monde savant, la curiosité pénétrante que lui-même apportait à l'étude des questions les plus ardues, ne lui ont jamais ôté la préoccupation de servir l'école, de fournir aux instituteurs et aux maîtres de langues des principes plus justes et des méthodes plus efficaces. Bien des maîtres, les auteurs de bien des manuels publiés dans notre pays ces trente dernières années, lui doivent des suggestions et des conseils. Il faut souhaiter cependant que les idées si saines exposées dans *Le langage et la vie*, ou *La crise du français* s'imposent plus fortement que jusqu'ici à tous ceux qui, enseignant les langues, voient dans cet enseignement autre chose et mieux qu'un dressage de la mémoire, une grammaire dogmatique ou de banals exercices de conversation.

Membre fondateur et président d'honneur de la Société genevoise de linguistique, Bally a porté jusqu'à sa fin l'intérêt

le plus vigilant, la sollicitude la plus touchante à ce groupe de linguistes genevois et étrangers réunis par leur attachement à la doctrine saussurienne. Il l'a fait profiter du renom qu'il avait acquis dans le monde savant, de son exemple et de son savoir. Les communications qu'il a présentées, les articles qu'il a écrits pour les Cahiers F. de Saussure, sa présence aux séances, l'attention concentrée avec laquelle il écoutait, la haute valeur de ses observations ont pendant longtemps donné aux travaux de la société une tenue, un intérêt et un élan remarquables.

C'est que Charles Bally était un être extraordinairement vivant, et la vie intense de son esprit rayonnait dans sa parole, dont j'entendrai toujours l'accent ferme et chaleureux, dans son entourage qu'il savait animer et passionner. Il n'y avait pour lui que des questions brûlantes ; le sujet le plus terne éveillait sa curiosité, provoquait de sa part des questions presque anxieuses, et le ramenait à l'un ou à l'autre des grands problèmes qu'il méditait sans cesse. Au débat le plus confus, il donnait une conclusion lumineuse.

Cette flamme intérieure, qui animait son intelligence toujours en éveil, on la sentait aussi comme la chaleur d'un cœur généreux, riche de sympathie humaine et d'amitié. Amis, disciples, visiteurs inconnus, tous trouvaient auprès de lui un accueil enjoué et cordial. Il avait cette vertu si belle et si rare parmi les égoïstes que nous sommes : il n'était jamais las de connaître d'autres hommes, de les interroger, de les écouter. Aucune personne, aucune existence n'était, à ses yeux, quelconque. Et c'était la marque de sa sincère, de son authentique modestie : tout entier à son interlocuteur, il ne parlait pas de lui-même. Très conscient de sa valeur, très fermement attaché à ses idées, il ne cherchait pas à s'imposer et à faire sentir à autrui sa supériorité. Telles sont les qualités qui ont fait de lui pour un grand nombre d'hommes, un véritable maître.

Au nom du comité et des membres de la Société genevoise de linguistique, j'apporte à Madame Charles Bally et à ses proches l'expression de la plus vive et de la plus sincère sympathie. Consternés que nous sommes d'avoir perdu un homme dont la

pensée, l'amitié, la bienveillante autorité étaient devenues une part de notre vie, nous pensons aussi au devoir qui est maintenant le nôtre, et dont l'accomplissement est la seule chose capable d'adoucir notre regret : garder précieusement l'exemple de notre cher maître ; demeurer ses élèves, aussi fidèles à son enseignement qu'il le fut lui-même à celui de Saussure, et veiller jalousement sur l'héritage intellectuel qu'il nous a laissé.

*R. Godel*

---

## IV. PUBLICATIONS

---

### PRÉSENTÉES EN SÉANCE

---

GIOVANNI NENCIONI, *Idealismo e realismo nella scienza del linguaggio*. «La Nuova Italia» editrice, Firenze.

Ce volume de plus de 200 pages, touffu et riche de matière, témoigne de l'influence prépondérante qu'ont exercée et qu'exercent encore sur la pensée italienne les théories de Benedetto Croce. Non pas que M. Nencioni fasse sienne l'opinion de ce philosophe, pour qui la langue est une création individuelle, justiciable seulement d'un jugement esthétique, et la linguistique une partie de l'histoire de la littérature. Au contraire, toute la première moitié de son livre est consacrée à la réfutation de cette théorie. Partant des difficultés rencontrées par les linguistes disciples de Croce, Bertoni et Vossler, et s'appuyant sur les critiques qu'ont adressées à ces auteurs en particulier von Wartburg et Jaberg, il aboutit aux mêmes conclusions que ceux-ci, c'est que toutes les erreurs et les insuffisances de l'école dite idéaliste proviennent d'une seule source, son refus d'accepter la distinction fondamentale établie par Saussure entre langue et parole.

La seconde partie du livre, plus constructive, tente de fixer ce qui doit être l'objet véritable de la recherche linguistique. L'auteur passe ainsi en revue les conceptions diverses que se sont faites de la langue, depuis W. von Humboldt (langue = *ἐνέργεια*, non *ἔργον*), les positivistes comme Schleicher, les néogrammairiens, les indépendants Schuchardt et Gilliéron, enfin Saussure et ses continuateurs : les structuralistes Brøndal et Hjelmslev, les phonologistes de l'école de Troubetzkoy et les psychologues du langage comme K. Bühler et H. Delacroix.

Il est piquant de constater que c'est chez les structuralistes que M. Nencioni voit le prolongement direct de la pensée de Saussure, plutôt que chez ses disciples genevois Bally et Sechehaye, qui lui paraissent

avoir modifié, dans le sens d'une linguistique de la parole, la doctrine du maître. C'est cependant aux «Trois linguistiques saussuriennes» de Sechehaye qu'il emprunte les éléments principaux de son propre exposé du phénomène linguistique : acte bilatéral, qui met en contact deux sphères de langage individuelles (concession à K. Rogger), mais qui n'est possible que parce qu'elles participent toutes deux à une unité commune, supra-individuelle, l'institution langue.

L'originalité de M. Nencioni, c'est qu'il a eu recours aux considérations développées par les modernes théoriciens italiens du droit, particulièrement par F. Lopez de Oñate — il a dédié son livre à la mémoire de celui-ci — pour établir soit la valeur de connaissance générale de la linguistique, soit le caractère institutionnel de la langue. Mais nous doutons qu'une assimilation aussi poussée de la langue à une institution juridique eût été approuvée par Saussure, pour qui l'essentiel de la langue est son caractère sémiologique.

Les citations d'autres glottologues italiens, Bertoldi, Lucidi, Pagliaro, qui parsèment l'ouvrage montrent que tout un groupe de linguistes de la Péninsule a trouvé dans la doctrine saussurienne un point d'appui solide pour échapper à l'emprise de Croce et à la négation de toute activité linguistique sérieuse à laquelle elle les eût condamnés. Nous pouvons fonder de légitimes espoirs sur le renouveau dont cet intéressant ouvrage est une manifestation.

A. Juvet

\*

G. DE POERCK : *Essai sur la morphologie du verbe français*, 70 pp. in-8° (Langues vivantes No 15, éd. Marcel Didier, 1946, Bruxelles).

Etude d'un intérêt très vif et d'une profonde originalité. L'auteur, dont la méthode rappelle ici celle de M. G. Guillaume (*Temps et verbe*), mais avec des résultats tout différents, ne reconnaît à chaque forme verbale qu'une valeur fondamentale. Il pose p. ex. l'identité foncière des deux imparfaits dans l'énonciative «Il *faisait* beau» et dans la subordonnée hypothétique «S'il *faisait* beau, (il viendrait nous voir)». Chaque classe de la morphologie verbale se trouve ainsi éclairée d'une manière nouvelle.

On conçoit sans peine qu'une refonte aussi importante s'écarte constamment des enseignements traditionnels et que, en raison de son ampleur et de sa variété, elle se laisse mal résumer. Bornons-nous à signaler deux des vues les plus neuves et les plus fécondes de M. de Poerck :

Le mode *subjonctif* s'oppose à l'indicatif de la même manière qu'un substantif virtuel à un substantif actuel ; preuve en soient les couples parallèles « Il n'y a pas *de* livres, Il y a *des* livres » et « Je ne pense pas qu'il *vienne*, Je pense qu'il *viendra* ». On parlera donc dans le cas du subjonctif d'une présentation « formelle » et dans celui de l'indicatif d'une présentation « substantielle ». Cette valeur formelle est intrinsèque au subjonctif et, loin que ce soit le verbe principal (du *modus*) qui dicte le mode du verbe subordonné (du *dictum*), c'est le verbe subordonné qui fixe la valeur du verbe principal. Ainsi par exemple dans cette phrase où l'indicatif alterne avec le subjonctif, et où le verbe introducteur cumule de ce fait deux sens : « On dit que le roi *n'était* que *blessé* et qu'on *apportât* du vin ».

L'*imparfait* a une valeur parallèle à celle du présent ; mais l'opposition des deux « temps » n'a rien de temporel, le premier ne faisant pas simplement office de « passé » par rapport au second (l'imparfait p. ex. s'applique au futur dans les hypothétiques : « S'il *faisait* beau demain... »). La différence est d'ordre psychologique : elle tient à la présence ou à l'absence psychologique du sujet parlant à l'égard de ses énonciations. On en dira autant du conditionnel (considéré, contrairement à l'opinion courante et en accord avec M. Guillaume, comme un temps de l'indicatif et non comme un mode) par rapport au futur. Le mode indicatif se trouve ainsi divisé en deux grandes catégories psycho-grammaticales, le présentiel et l'absentiel.

Ajoutons que le lecteur trouvera encore dans cette étude nombre d'idées suggestives sur l'aspect, les formes « apersonnelles » du verbe, sur l'emploi des auxiliaires *être* et *avoir*.

M. de Poerck, préoccupé de suivre partout son intuition fondamentale, a dû limiter son exposé aux modifications qu'elle apporte aux vues traditionnelles, et il n'a pas pu donner du premier coup un traitement systématique et exhaustif de son sujet. Certains points acquis ne sont pas mentionnés. On aimerait en particulier voir conservée et adaptée au système de M. de Poerck la notion de « vision sécante » dont parle M. Guillaume à propos de l'imparfait ; on aimerait connaître le rapport entre la valeur fondamentale d'un type et ses emplois concrets (p. ex. la valeur absentielle de l'imparfait et son

emploi comme temps relatif). Certaines précisions seraient aussi nécessaires dans le rapport des «modes» et des «temps»: ainsi l'indicatif, mode «substantiel», comporte le futur, qui a une valeur «virtuelle»; n'y a-t-il pas contradiction, ou risque de confusion?

M. de Poerck est d'ailleurs le premier à sentir le besoin d'une synthèse, et plusieurs membres de notre Société se souviennent de la brillante causerie qu'il a présentée à Genève, voici un an, pour en poser les bases. Il nous fait espérer à bref délai une publication en règle. Souhaitons-lui d'avoir le temps de lui donner ses justes proportions; il est assuré du grand intérêt qu'elle rencontrera auprès des amis de la linguistique.

*Jean Magnenat*



C. H. DE GOEJE. *Etudes linguistiques caribes*, II, 274 p. in-8° (North Holland Publishing Company, Amsterdam, 1946).

Cet ouvrage contient, en première partie, un abrégé de grammaire comparée et un vocabulaire comparé des langues caribes (= caraïbes), destinés à compléter le travail antérieur de L. Adam (1893); puis une grammaire descriptive de la langue Oayana, observée par l'auteur en 1937, ainsi qu'un vocabulaire; enfin, des vocabulaires des langues Triometesem et Wama. Dans la partie comparative, l'auteur n'indique pas les principes de méthode sur lesquels se fonde son exposé, et qui justifieraient des affirmations comme celle-ci (p. 19): «Il serait certainement possible que le préfixe *s-* est (sic) issu d'un ancien préfixe *w-*». D'ailleurs, la phonétique est expédiée en une page, tout à la fin de l'exposé. La grammaire de l'Oayana donne une idée plus nette du système; mais il semble que formes et fonctions apparaîtraient plus clairement dans un «dictionnaire de phrases» (v. l'article de H. Frei dans ces Cahiers, No 1 p. 43). Or, justement, les faits consignés ne sont pas toujours illustrés par des exemples, et les traductions des exemples ne sont pas toujours conformes à la théorie. Ainsi, (p. 106) *wi-mirik-yai* «je dessine», *ku-mirik-yai* «il dessine», alors que le tableau des préfixes personnels (p. 105) fait prévoir: *wi-mirik-yai* «je *le* dessine», *ku-mirik-yai* «je *te* dessine (ou: tu me dessines?)».

*R. Godel*



THOMAS A. SEBEOK, *Finnish and Hungarian case systems, their form and function*, 32 p. in-8° (Acta Instituti Hungarici Universitatis Holmiensis, Ser. B linguistica : 3, Stockholm, 1946).

L'auteur, s'inspirant d'une étude de R. Jakobson sur le système des cas en russe, tente de déterminer les caractères sémantiques des cas au moyen de notions abstraites (direction, localisation, limitation, etc.), dont les diverses combinaisons définiraient la valeur propre de chaque cas et les oppositions inhérentes au système. A la p. 20, F. de Saussure est cité à contre-sens : les expressions «axe des simultanés», «axe des successions» se réfèrent à l'opposition : synchronie : diachronie, et non point, comme l'auteur se l'imagine, à deux aspects également synchroniques d'un même signe, par ex. (hongr.) *-ek*, marque du pluriel dans : *ember-ek* «hommes» et signe de l'accord dans : *ember-ek kylden-ek* «des hommes envoient».

R. Godel

---

Pour ne pas différer davantage la publication de ce Cahier, le Comité de la Société Genevoise de linguistique a décidé de réserver une place, dans le Cahier No 7, à deux textes qui lui ont été promis, mais ne lui sont pas encore parvenus : un article de M. R. Jakobson sur l'œuvre linguistique d'Albert Sechehaye, et un compte-rendu, par M. L. Hjelmslev, de la nouvelle édition de l'ouvrage de Charles Bally, Linguistique générale et linguistique française.

---

## TABLE DES MATIÈRES

<b>I. Société genevoise de linguistique :</b>	
Séances . . . . .	3
Comité - Nouveaux membres . . . . .	4
<b>II. Articles :</b>	
C. de Boer (Leyde), <i>Morphologie et syntaxe</i>	5
Constantin Regamey (Lausanne), <i>Considérations sur le système morphologique du tibétain littéraire</i> . . . . .	26
<b>III. In Memoriam</b>	
J. Vendryes (Paris), <i>L'œuvre linguistique de Charles Bally</i> . . . . .	48
Victor Martin et Charles Bally, <i>Paroles prononcées aux obsèques du Professeur Albert Sechehaye</i> . . . . .	63
Robert Godel, <i>Allocution prononcée aux obsèques de Charles Bally</i> . . . . .	68
<b>IV. Publications présentées en séance</b> . . . . .	73

